

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 6 juin 2023

21^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 juin 2023, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Çelik ; M. Pierre Conscience ; Mme Alice De Benoît ; Mme Charlotte De La Baume ; Mme Olivia Fahmy ; M. Oleg Gafner ; M. Benoît Gaillard ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Prisca Morand ; Mme Agathe Raboud ; Mme Onaï Reymond ; Mme Constance Von Braun

Membres absents non excusés : M. Nicola Di Giulio ; Mme Özlem Dursun ; Mme Denise Gemesio ; M. Nicolas Hurni ; M. Henri Klunge ; Mme Sevgi Koyuncu ; M. Olivier Marmy ; M. Antoine Piguët ; M. Olivier Thornes ; Mme Anaïs Timofte

Membres présents	74
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

La présidente : – Je vous remercie de prendre place et de mettre vos cartes. Je salue la présence du chef de Service des finances, M. Bourquin et son adjointe, Mme Balet. Et je vous informe de l'absence de Mme la municipale Émilie Moeschler en charge des Sports et cohésion sociale à partir de 19 h 45.

Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer par les traitements prioritaires de la Municipalité, c'est-à-dire les comptes de l'exercice 2022, crédits supplémentaires pour 2023 et cautionnement simple du centre d'essai et de formation. Nous continuerons ensuite avec les interpellations ordinaires, à commencer par l'interpellation de M. Antoine Piguët, malgré et son absence, si on y arrive, et ainsi de suite, les interpellations ordinaires et peut-être quelques rapports. Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, donc nous allons pouvoir commencer par les comptes de l'exercice 2022.

Comptes de l'exercice 2022

Préavis N° 2023/24 du 27 avril 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, si ce n'est réitérer les remerciements de la Commission des finances à M. Bourquin, Mme Balet-Nicolet, Mme Hubert et à Mme la municipale Florence Germond et, à titre personnel, remercier l'ensemble des commissaires aux finances pour leur contribution à ce rapport.

La discussion est ouverte.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Commenter les comptes de la Ville de Lausanne, mouture 2022, c'est une lourde tâche qui m'a été confiée et c'est un exercice propice à l'usage d'aphorismes. Pour les latinistes, dont je ne fais pas partie, je précise tout de suite, on pourrait dire *bis repetita placent* plus populaire « on prend les mêmes et on recommence », ou encore, pour celles et ceux qui

préfèrent filer la métaphore footballistique « on ne change pas une équipe qui gagne ». Car les années passent, mais la recette utilisée par la Municipalité ne semble jamais vieillir. On annonce des pertes fracassantes au budget – 65,7 millions pour le dernier – pour se réjouir finalement dans une surprise semi-feinte d'un déficit bien moins inférieur au moment des comptes, 10,8 millions en l'occurrence pour les comptes 2022.

Cette stratégie discursive est doublement avantageuse pour la Municipalité. D'une part, elle permet de calmer toute velléité du législatif de charger davantage la barque budgétaire, avec l'argument implacable qu'accepter des amendements de la gauche radicale par exemple, à tout hasard, serait irresponsable lorsqu'un déficit ressemblant à s'y mettre à un trou béant est annoncé. D'autre part, elle flatte l'ego de la droite la plus conservatrice, qui ne peut que voir derrière une telle rigueur financière au moment des comptes l'expression de sa propre influence.

On aurait pu croire que le contexte économique difficile de ces dernières années allait faire chavirer ce diptyque budget catastrophique/comptes salvateurs. Que nenni, ni la crise du Covid, ni la guerre en Ukraine, encore moins la crise énergétique et ni même l'inflation n'auront su faire varier d'un iota l'azimut du navire amiral Germond naviguant invariablement sur le même registre doctrinal. Alors certes, nombreuses et nombreux, les personnes dans ce Conseil et pas seulement à droite, je les entends également poindre leur museau chez les Verts ou au Parti socialiste, nombreux disais-je donc, sont ceux qui voient d'un œil bienveillant cette forme de rigueur budgétaire. C'est, d'après nous, une grave erreur. Le remboursement de la dette, ainsi que l'équilibre budgétaire ne sont pas les défis principaux auxquels cette Ville fait face. La dette est stable depuis 2012, moment de la recapitalisation de la CPCL, et les charges d'intérêt ne font que diminuer depuis lors, tout comme l'indicateur de la dette par habitant à Lausanne.

Le vrai défi en réalité, mesdames et messieurs, auquel est confrontée la Municipalité, celui sur lequel elle bute année après année, c'est de combler le retard en matière d'infrastructures essentielles ou de services de base à la population. Car ce que beaucoup d'entre vous prennent pour une bonne nouvelle, c'est-à-dire un déficit moindre que prévu, n'en est pas une. Il s'agit de la conséquence directe de l'incapacité de la Municipalité à dépenser les investissements planifiés dans les secteurs stratégiques. Car, en 2022, la Municipalité parle d'investissements historiquement élevés, mais en fait, elle n'a engagé que 65 % des investissements planifiés. On parle d'assainissement énergétique, d'écoles, de transports publics, d'équipements sportifs vieillissants, de places en crèche qui ne sont pas créés au rythme nécessaire pour satisfaire l'évolution démographique et qui ne satisfont pas les besoins grandissants également de la population lausannoise. Certes, tous ces retards d'investissement n'en comptent pas à la Municipalité, il y a le chantier de la Gare par exemple ou d'autres blocages politiques divers, de divers groupes d'intérêts, etc., mais on comprend bien le problème, c'est là le vrai défi, dépenser les sommes que l'on a budgétées pour des infrastructures essentielles.

Alors que la Municipalité concentre une partie de ses efforts sur des plans structurels d'assainissement financier, les PSAF de leur doux nom, avec le troisième du nom qui aura pour but de réduire les dépenses de quelque 20 millions, ce serait bien plutôt d'un plan pour dépenser rapidement et efficacement les investissements planifiés dans les secteurs stratégiques dont la population lausannoise aurait bien besoin.

Bien sûr, ce soir, il n'est pas question pour le groupe Ensemble à Gauche de refuser les comptes, puisque nos compétences, vous le savez, certainement nous limitent à en prendre acte. J'aimerais néanmoins attirer votre attention sur deux éléments particuliers des comptes 2022, au-delà du commentaire politique général que je viens d'essayer de faire, dans ce moment qui n'est par conséquent pas tellement politique, au final. C'est deux éléments qui peuvent susciter quelques interrogations, je crois, légitimes. Premièrement, il s'agit de l'évolution des revenus liés aux immeubles du patrimoine financier. La Municipalité a obtenu 4,3 millions de recettes supplémentaires cette année dans ce domaine-ci. Et là, la question légitime qui se pose c'est : cela est-il dû uniquement aux nouveaux logements que la Ville a acquis au moyen du droit de préemption ou d'autres achats, ou cette évolution témoigne-t-elle d'une hausse des loyers pour d'autres immeubles dont la gestion revient à la Municipalité. Bien sûr, cette question me paraît d'importance.

Le deuxième élément sur lequel je voudrais attirer votre attention, il s'agit plus à nouveau d'une question de technique comptable. J'ai dit au préalable que la Municipalité annonçait un déficit de 10 millions environ pour cette année, mais ce qui a peut-être marqué l'œil des plus observateurs de

la Commission des finances et des plus observateurs dans ce Conseil, c'est que pour cette année la Municipalité a attribué à ses réserves un montant supplémentaire de 80 millions par rapport à ce qui était prévu au budget. 80 millions mesdames et messieurs. Alors certes, dans ces attributions aux réserves il y a des choses qui étaient essentielles et nécessaires parce que des préavis le recommandaient. On pense notamment aux millions qui sont partis dans les fonds pour la rénovation énergétique. On pense peut-être à la provision de 9 millions pour la dioxine, pour les peut-être futurs processus juridiques dans lesquels la Municipalité devra s'engager. On pense peut-être au fonds climat qui voit également ses attributions augmenter, mais ces 80 millions, mesdames et messieurs, expliquent en grande partie pourquoi cette année les comptes de la Municipalité sont déficitaires. Si les écritures comptables avaient été faites différemment, vous comprenez également que les comptes de cette année auraient pu être positifs.

Il en va maintenant d'un dernier souhait que j'aimerais vous évoquer. La Municipalité a évoqué d'elle-même dans sa communication à la presse à propos des comptes que le budget 2022 avait été réalisé dans un contexte incertain en lien avec le Covid. Et elle suggère dans un *bullet point* qu'une adaptation sera réalisée au budget 2023. J'interprète ces termes comme voulant signifier que la Municipalité voudra faire un budget plus réaliste au moment du budget 2024. J'aimerais lui suggérer de plutôt réaliser un budget généreux et adapté aux enjeux de la situation climatique et aux besoins de la population plutôt que de viser un pragmatisme qui lui ferait peindre un budget un peu moins dépensier que le budget 2023 lors de l'édition 2024.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je ferai très court, car, année après année, le groupe PLR n'est en aucun cas satisfait des comptes de la Ville pour les mêmes raisons de manière générale, sans aucun changement de la Municipalité dans ce domaine.

Comme de coutume, la Ville présente des comptes meilleurs que le budget. Cela tombe bien, elle peut ainsi s'en féliciter. Mais nous, nous ne vous féliciterons pas, mesdames et messieurs les membres de la Municipalité. Non, car les comptes de la Ville présentent un déficit de 10,8 millions de francs. Alors certes, en amélioration de 54,9 millions par rapport au budget. Ici réside toute l'habileté ou les simagrées avec lesquelles la Ville communique sur les comptes. Elle se félicite, car elle a réussi à faire mieux que ce que le budget prévoyait. Nous, PLR, contribuables lausannois, vous féliciterons lorsque les comptes ne seront plus assimilés à un déficit chronique : 2,02 milliards de francs, c'est ce que représente la dette nette lausannoise ; 2,02 milliards, mesdames et messieurs, oui, cela fait peur, même très peur.

Alors plutôt que de se concentrer à produire des comptes équilibrés et réduire considérablement sa dette, la Ville préfère par exemple verser des subventions à des institutions dont les portes sont closes.

Le taux directeur étant positif dès mi-2022, les charges d'intérêt s'avèreront bien plus difficiles à maîtriser. Il s'agit avant tout de la responsabilité de la Ville de Lausanne, qui semble faire fi des conséquences qu'auront ses comptes, encore déficitaires, sur le long terme. Bien heureusement, il reste encore des contribuables à Lausanne qui permettent, malgré eux peut-être, à la Ville de dépenser sans compter. Il est à noter que le revenu fiscal des personnes physiques est en baisse de 6,2 millions par rapport aux comptes 2021, en particulier résultant des mesures cantonales. Soyons soulagés, au moins le Canton agit pour la classe moyenne et la vraie classe moyenne que le PLR défend, celle qui paye trop pour bénéficier des aides étatiques et celle qui ne gagne pas assez pour terminer les mois sereinement.

Le principe de prudence lors de l'établissement des budgets doit être respecté. En revanche, sous-évaluer les revenus et surévaluer les charges dans le seul but que la Ville communique à son avantage n'est pas respectueux vis-à-vis de la population, en particulier la petite partie qui paye des impôts.

Finalement, nous tenons également à remercier l'ensemble de l'administration pour son travail et sa disponibilité, en particulier lors de l'examen de ses comptes. Vous l'aurez compris, nous nous abstenons sur l'ensemble des directions et les comptes dans leur ensemble. Nous prenons acte des comptes, mais ne sommes en aucun cas satisfaits de la manière dont la Ville gère ses finances.

M. Mathias Paquier (V'L) : – Effectivement, pour la seconde année consécutive, la Ville de Lausanne présente des comptes dont le déficit se monte à une dizaine de millions seulement. Mais

est-ce réellement une bonne nouvelle ? Ou est-ce uniquement rassurant, car le budget prévoyait un résultat bien plus inquiétant ?

En effet, sur les trois derniers exercices, la Municipalité anticipait près de 190 millions de pertes. La Ville n'en aura fait finalement que 37. Si les charges sont bien maîtrisées, c'est notamment la sous-estimation des revenus fiscaux, notamment des personnes physiques, mais surtout des personnes morales, qui explique ces différences. Une méthode qui rappelle curieusement celle de notre ex-grand argentier cantonal.

Lorsqu'on se penche sur les comptes en détail, et comme l'a relevé M. Dupuis, on se demande même si la Municipalité n'aurait pas pu présenter des comptes 2022 positifs. De nombreuses écritures de bouclage, quelque peu opaques, impactent en effet les comptes opérationnels de manière importante. On peut notamment prendre l'exemple d'une somme de 8 millions attribuée à un fonds pour risque générique en lien avec la dioxine. Une opération justifiée par le principe de prudence, certes, mais qui ne repose sur aucune estimation concrète du montant qui sera potentiellement à charge de la Ville dans ce dossier. A ce titre, je remercie Mme la directrice des Finances de bien vouloir confirmer que ces fonds seront exclusivement dédiés à la problématique de la dioxine. Cela signifierait ainsi que la provision devrait être dissoute si elle ne s'avérait pas nécessaire et qu'elle ne pourrait pas être affectée à d'autres dépenses le cas échéant.

Au-delà du résultat 2022, les exercices déficitaires successifs de ces six dernières années ont également un impact sur le niveau d'endettement. A ce titre, une phrase du communiqué de presse passe mal. On peut y lire un sous-titre annonçant une dette nette toujours en diminution depuis 2012. Certes, mais la comparaison avec le niveau d'endettement le plus élevé des quinze dernières années est un raccourci facile et trompeur. Un comparatif avec l'exercice 2016 aurait, par exemple, montré une situation nettement différente. Il aurait ainsi été plus honnête d'en rester au fait. Au cours de l'exercice 2022, la dette bancaire a augmenté de près de 100 millions et l'endettement net a progressé de plus de 22 millions. Cet élément est inquiétant dans un contexte où la Ville a enregistré un niveau d'investissement historiquement élevé en 2022 et que la Municipalité annonce dans son préavis que ce rythme devrait encore augmenter dans les années à venir pour atteindre des objectifs ambitieux du Plan climat.

En effet, force est de constater que Lausanne est déjà en retard sur ses objectifs, comme par exemple le taux de rénovation annuel du parc immobilier communal, malgré les récents préavis soumis à notre Conseil. Si le groupe Vert libéral approuvera les comptes 2022 tels que présentés dans le préavis, il sera très attentif aux chiffres qui seront annoncés à l'heure du budget 2024. Les pertes rassurantes ne doivent pas devenir une habitude à l'avenir.

Mme Angèle Flora Mendy (soc.) : – D'emblée, je dirais en fait qu'il est important de souligner trois situations majeures qui ont marqué les comptes 2022. Les réalisations ont été marquées par le contexte de la guerre en Ukraine, la crise énergétique et la hausse des matières premières. C'est donc dans cet environnement d'incertitude que la Ville a su maîtriser ses charges, tout en faisant face aux défis importants et mener des politiques d'investissement de très haut niveau.

En ce qui concerne la situation des comptes, je dirais que les comptes 2022 de la Ville enregistrent certes un excédent de charges de 10,8 millions. Mais cet écart est davantage réduit si on le compare au déficit des comptes 2021. Comme le montre l'évolution des résultats, le déficit est passé de 85,9 millions en 2021 à 65,7 millions en 2022. Cet effort de la Ville est à saluer parce qu'il est remarquable à plus d'un titre. Premièrement, la sortie de l'état de pandémie ne signifie pas la cessation nette des mesures d'exception prises durant la pandémie. Du point de vue de la situation globale, la Ville a continué à gérer cette période post-pandémie qui se caractérise par une fragilité économique, une situation sociale précaire et un état de convalescence. La Ville a pris et mis en œuvre des mesures d'accompagnement, tout en assumant ses obligations régaliennes. Concrètement, à la suite de la pandémie, l'année 2022 a été marquée par un fort soutien aux acteurs économiques, culturels et sportifs à hauteur de 4 millions de francs. Le soutien aux différents acteurs aide non seulement à réduire les incidences de l'environnement global, mais aussi à œuvrer pour une résilience sociale, économique et sanitaire, gage d'une sortie effective d'une situation de crise.

Par ailleurs, la Ville a aussi mené une politique proactive et en procédant à un très haut niveau d'investissement en 2022 ; il s'élève à 185 millions de francs bruts. A titre comparatif, le montant moyen annuel 2016-2021 des investissements s'est élevé à 145 millions. Ceci témoigne de la

volonté de la Ville de produire de la richesse sur la base de risques contrôlés. En d'autres termes, elle a su mener une politique de contrôle de son déficit et prouver une volonté de stabilisation de ses dépenses. Dans sa stratégie d'autofinancement, elle a pu couvrir 93% des dépenses d'investissement.

Dans le même temps, la Ville a mis en œuvre la stratégie municipale pour répondre aux enjeux du plan climatique, urgence incontestable. La transition écologique étant l'un des axes forts des politiques publiques pour les décennies à venir, il est donc important de louer cette stratégie climatique. En conséquence, il a fallu des attributions spécifiques des fonds de rénovation et d'assainissement pour le financement des travaux du patrimoine administratif, j'entends crédit-cadre de 32 millions, et du patrimoine financier, crédit-cadre de 75 millions. Certes, ces investissements ont un coût, mais faudrait-il le souligner, ils peuvent engendrer d'importants retours sur investissement pour la réalisation des politiques publiques et des finances de la Ville. A titre d'exemple, j'évoquerai les financements des thématiques prioritaires, la construction et la rénovation des bâtiments scolaires dont plus d'une dizaine a été lancée. La rénovation des bâtiments en lien avec le plan énergétique. La mobilité, avec le plan de modernisation des transports publics. Le renouvellement, la rénovation et l'extension du réseau électrique en lien avec le changement climatique. Le projet métamorphose. Les investissements dans le domaine de l'eau, de la sécurité informatique, etc.

En ce qui concerne l'évolution des revenus, je vais maintenant me permettre quelques remarques générales sur les éléments présents dans les comptes 2022. Du point de vue global, les recettes fiscales de la Ville ont été supérieures aux prévisions. Les impôts ont en effet généré 56 millions. Cette embellie est particulièrement liée aux gains sur les personnes morales, ayant généré 34,7 millions. Les impôts liés aux personnes physiques ont généré un gain de 10,9 millions. Les autres impôts, dont les impôts fonciers, les impôts de mutation, les droits de succession et de donation, et ceux de propriété et dépenses ont ensemble engendré 10,5 millions. En synthèse et au-delà des améliorations liées à l'impôt sur les personnes morales, l'évolution des recettes fiscales est progressive comparée aux prévisions budgétaires de 2022.

Pour autant, il faut reconnaître que certains éléments ont contribué à la détérioration des résultats. Cette détérioration est toutefois à considérer avec objectivité. Elle doit être vue sous l'angle des obligations, des devoirs et d'un programme de gouvernance validé par notre plénum. En d'autres termes, ces dépenses de politique publique sont nécessaires et bénéfiques à long terme. Les plus grosses parts concernent respectivement les SIL, le fonds de rénovation des immeubles, le fonds de rénovation des immeubles du patrimoine administratif, le Plan climat, Service de l'eau, viennent ensuite le fonds risques génériques, le fonds réévaluation et, enfin, le fonds de réserve, gestion des déchets.

Les taxes, ventes et prestations facturées hors ventes énergie SIL, et les dédommagements de collectivités publiques ont également contribué à la détérioration des revenus par rapport au budget, respectivement de 5,5 millions et de 1,2 million. Cependant, nous disions tantôt qu'il faille regarder avec objectivité ces éléments parce qu'à l'intérieur de ces rubriques, il y a des embellies qu'il faut relever. Les ventes d'eau ont généré 4,1 millions de francs et le retour fonds de péréquation a une balance positive de 2,3 millions.

En ce qui concerne les écarts entre le budget et les comptes 2022, par nature, les gros écarts entre le budget et les comptes 2022 se trouvent respectivement pour les charges au niveau des postes, aux énergies chauffage et attribution aux réserves. Pour les revenus, ces écarts se trouvent au niveau des impôts sur le revenu et la fortune, les impôts sur le bénéfice et le capital, ainsi que les ventes et les prélèvements sur les réserves. Par direction, les postes concernés sont Finances et mobilité, ainsi que Services industriels, aussi bien pour les charges que pour les revenus. Ce sont des secteurs qui, de facto, ont connu en 2022 les plus gros investissements pour le long terme, y compris pour la transition énergétique. Tenant compte de l'évolution des charges de fonctionnement publiées par rapport aux comptes, il est à relever une variation de 149 millions, soit 8,2% entre les comptes 2021 et 2022. De fait, hors achat d'énergie et des opérations sur les fonds, les charges sont maîtrisées à 1,8%. Les augmentations des charges concernent respectivement les 9,1 millions de l'adaptation de la masse salariale avec un renchérissement de 2,87%. L'amortissement du patrimoine administratif et patrimoine financier, 15,6 millions. Et enfin, les 3,6 millions supplémentaires pour la subvention des abonnements, des transports publics, pour les jeunes et les seniors, une politique bien appréciée des Lausannoises et des Lausannois.

J'en viens à présent à la dette. En ce qui concerne l'évolution de la dette, j'en appellerai à une appréciation également objective des données compte tenu du niveau des investissements exceptionnels soulignés tantôt. De fait, on note une évolution de la dette bancaire de 100 millions de francs en raison des achats de bâtiments du patrimoine financier à hauteur de 93 millions, lesquels bâtiments pourront être vendus, par conséquent générer une plus-value dans le cadre de la politique des logements à loyer abordables. On note également une baisse des intérêts de la dette entre 2007 et 2022. La dette nette en 2021 était de 2,15 millions et elle est de 2,02 millions en 2022.

A titre comparatif, les directives en matière de plafonnement d'endettement net fixent le seuil à 2,4 millions. Donc, depuis 2012, la dette nette par Lausannoises et Lausannois connaît une réduction progressive et significative allant de 16 468 en 2012 à 14 247 en 2021. Il faut également noter qu'elle accuse une légère hausse entre 2021 et 2022, qui passe de 14 160 à 14 247.

En conclusion, et au nom du groupe socialiste, j'aimerais remercier le Bureau du conseil communal, garant de la bonne marche de notre démocratie locale. Je remercie mes chers et chères collègues élus communaux pour votre engagement à représenter dignement la population lausannoise dans la diversité politique et dans la diversité de ses attentes. Merci de vous être investis sans compter comme miliciennes et miliciens pour la bonne gestion de la Ville. Mes chaleureux remerciements à la Municipalité et à son administration pour leur disponibilité, leur sens du travail bien accompli. Enfin, mes remerciements aux Lausannoises et Lausannois, actrices et acteurs clés de notre démocratie locale. Le groupe socialiste acceptera sans réserve les comptes 2022.

Eric Bettens (Les Verts) : – Les comptes 2022 de la Ville de Lausanne ont été bouclés avec un excédent de charges de 10,7 millions pour un excédent de charges budgétés de 65,7 millions. Cette amélioration est due à la hausse des revenus, qui se monte à 1,971 milliard, malgré l'augmentation des charges à 1 982 millions.

D'un point de vue purement comptable, et dans la même ligne que la COFIN, nous remercions le Service des finances pour la tenue de ces comptes. Analytiquement, nous sommes alignés sur le rapport de la Commission des finances pour les explications concernant les augmentations de charges et de revenus, et nous ne nous y reviendrons pas particulièrement dans cette prise de parole.

Si nous avons eu quelques questions sur les possibilités de la Ville de pouvoir équilibrer le budget, notamment au niveau des mouvements sur les réserves, les fameux 80 millions dont parlait M. Dupuis, nous sommes arrivés à la conclusion que la gestion des comptes était réalisée de manière correcte et nous ne pouvions pas atteindre l'esthétique comptable de comptes équilibrés. Comme cela a déjà été mentionné dans les prises de parole précédentes, nous relevons également quand même que l'exercice budgétisé avec un déficit de 65,7 millions a été bouclé à peu près au même niveau de déficit que l'exercice précédent, qui était à - 11,5 millions qui, lui, a été budgétisé à - 85 millions. Nous pouvons donc nous réjouir de cette situation qui est plus positive que le prévisionnel, et pour reprendre ce qui a déjà été dit, *bis repetita*.

Au niveau des investissements, par contre, nous déplorons quand même le retard pris en 2022 de 119 millions sur les dépenses, de près de 90 millions en investissement net. Le Conseil communal a voté pour 2022 des crédits d'investissement ambitieux et nous n'avons réalisé que les 65%, contre 77% en 2021. Nous entendons les arguments de la Municipalité quant aux difficultés de mener tous ces investissements de front, et aussi de ralentissements qui ne relèvent pas directement de sa compétence, mais nous insistons sur l'urgence de certains de ces investissements, notamment dans les assainissements énergétiques et la mobilité. A cet effet, un vœu a été formalisé par la COFIN dans son rapport pour demander que les écarts par rapport au plan d'investissements fassent à l'avenir l'objet d'explications de la part des services au niveau de la documentation remise au commissaire de la Commission des finances. Cela étant dit, le groupe des Vertes et des jeunes Vertes approuvera les comptes 2022 et vous encourage à en faire de même.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comme chaque année, le budget 2022 n'est pas une référence pour regarder les comptes 2022, mais c'est bien les comptes 2021 qu'il faut considérer, comme vous le savez tous, et c'était rappelé, l'exercice du budget est un exercice purement politique, où la Municipalité s'évertue à diminuer les revenus et à surestimer les charges.

Quelques points notoires pour les comptes 2022. Les impôts en hausse. Mesdames et messieurs, les entreprises payent 102 millions de revenus fiscaux, c'est-à-dire 20 millions de plus qu'en 2021.

Oui, mesdames et messieurs, le libéralisme fonctionne, même à Lausanne, malgré la RIE 3 qui avait donc fait baisser l'imposition sur les entreprises en 2019. Nous sommes revenus non pas à ce qui était perçu en 2019 en termes d'impôt sur les entreprises, mais même 20 millions de plus. Donc oui, le libéralisme fonctionne et il faut continuer dans cette voie. Baisser les impôts crée plus d'impôts. N'en déplaise à certains esprits chagrins.

Malheureusement, les charges opérationnelles de la Ville de Lausanne augmentent. Plus 90 millions si on enlève les écritures de boucllement. Et la dette, comme cela a été rappelé, augmente également de 20 millions, à plus de 2 milliards. Parlons un petit peu de dette, ça a été rappelé, je crois, par ma préopinante du PLR. Aujourd'hui, nous avons 2 milliards de dettes nettes, mais hors bilan, puisqu'on oublie de mettre toutes les dettes au niveau du bilan. Il ne faut pas oublier la CPCL. La CPCL c'est 1,2 milliard. Il ne faut pas oublier les heures sup, qui sont à 67 000 jours d'heures sup, c'est-à-dire près de 30 millions qui sont dus aux fonctionnaires lausannois, et également d'autres composants. Donc on arrive à peu près à 4 milliards de dettes, c'est-à-dire à peu près 30 000 francs par Lausannois. C'est un niveau quasiment grec.

Rappelons également qu'il y a, en 2022, 678 millions de caution, plus 64 millions par rapport à 2021, ce qui montre clairement la stratégie de la Ville, qui est d'investir dans certaines structures pour ne pas avoir ces chiffres dans ses comptes, mais continue quand même d'alourdir la pression fiscale. Et on ne connaît pas les dettes des entreprises qui appartiennent à 100% la Ville, typiquement Beaulieu, la société immobilière Lausanne pour le logement, la SILL, Epura, ainsi de suite. Donc si une approche consolidait les dettes de la Ville, je pense qu'on serait assez surpris d'avoir le montant auquel on arrive.

A ce stade, j'aimerais aborder deux points significatifs des finances lausannoises. Primo, l'inflation que la Municipalité et la Ville génèrent pour effets subis aux Lausannois. Et le deuxième point, la situation de l'unité multimédia. Premier point, l'inflation provoquée par la Ville de Lausanne et sa Municipalité. Comme vous le savez, la Ville de Lausanne, depuis quelques années, subit une augmentation. Les Lausannois et les Lausannoises subissent une forte augmentation des taxes et des émoluments. C'est une stratégie qui est voulue par la Municipalité. Je reprends ici le dire d'un municipal dans une commission qui disait : « La Municipalité justifie son choix – d'augmenter les taxes – par le fait qu'il faudrait une hausse d'impôt d'environ 1,5 point pour obtenir un financement équivalent. Or, une telle augmentation du taux d'imposition ne serait politiquement pas praticable et ne serait probablement pas acceptée par la population. La Municipalité a donc préféré percevoir une augmentation de taxes ». Cette stratégie est appliquée en continu par la Ville pour augmenter la fiscalité à Lausanne. Donc au lieu d'augmenter le taux d'impôt, on augmente les taxes, les émoluments. Alors je vous donne quelques exemples. La taxe au sac, qui est clairement une augmentation de fiscalité. Les heures payantes de stationnement allongé, qui est une augmentation de fiscalité. La non-compensation de la reprise des coûts de l'AVASAD, qui est une augmentation de la fiscalité. Et finalement, l'aspect qui me frappe le plus, c'est la taxe sur l'électricité. Donc cinq fois plus que la moyenne suisse. Cela fait 35 millions par année qui sont hors budget, donc c'est comme une caisse dans laquelle la Ville va se servir et qui, comme par hasard, va améliorer les résultats de la Ville dans les comptes. En total, ça fait près de 60 millions de recettes annuelles en plus, ce qui équivaut, mesdames et messieurs, à près de 12 points d'impôt pour les Lausannois en plus.

En 2022, les SIL ont aussi contribué à l'inflation qui pose des problèmes aux Lausannoises et aux Lausannois, puisque les bénéfiques des SIL hors écriture de boucllement ont passé de 42 millions en 2021 à 55 millions, c'est-à-dire 30% de plus. Dans d'autres communes, vous pouvez aller regarder et vérifier, et pour aider la population, ces communes ont décidé de diminuer les bénéfiques faits sur l'énergie, jusqu'à 50% de diminution de ces bénéfiques. Pas à Lausanne. Au lieu de diminuer, la Municipalité a augmenté la pression fiscale à travers le coût de l'énergie. En pleine crise énergétique, avec une forte inflation, est-ce raisonnable d'augmenter autant la pression fiscale sur les Lausannois et les Lausannoises ? Ceci est, pour l'UDC, intolérable. Rappelons aussi que cette augmentation fiscale, et donc qui génère de l'inflation, se fait par des taxes et des prix sur l'énergie. Or, il n'y a pas plus antisocial que des taxes, car cela affecte tout un chacun, quel que soit son revenu.

Le deuxième point que je voudrais développer, c'est la mauvaise situation, voire la mauvaise gestion par rapport à la situation de l'unité multimédia. Chaque année, l'activité perd des clients. On le sait tous. Cette année, pardon, en 2022, elle a perdu 13% de clients. Or, peut-être c'est un rappel pour

certaines de vous, mais le minimum qu'on peut atteindre, c'est zéro. Donc, à ce rythme, dans cinq ans, il n'y aura plus d'unité multimédia. On se demande quel est le plan de la Ville. Est-elle consciente de ce qui se passe ? Est-elle en train de procrastiner ? Est-elle simplement en train d'attendre que cette unité meure de sa belle mort ? On ne sait pas, mais cette inaction est clairement aussi intolérable pour l'UDC.

En conclusion, mesdames et messieurs, la Ville a des revenus en augmentation, mais ses charges augmentent très fortement. Elle se permet donc d'augmenter encore la fiscalité de façon confiscatoire en alimentant les difficultés des Lausannoises et des Lausannois. Des urgences telles que le multimédia ne sont pas prises en compte et aucune stratégie n'existe. L'UDC ne peut donc pas cautionner cette politique. Nous nous abstenons donc sur les conclusions de ce préavis.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Vous l'avez dit, les comptes de la Ville bouclent proche de l'équilibre, avec un léger déficit à hauteur de 10 millions. Et c'est vrai, en nette amélioration par rapport au budget, comme à peu près l'ensemble des collectivités publiques de ce pays. Je vous rappelle que nous, les collectivités de ce pays, avons construit ce budget en pleine incertitude et en pleine crise, notamment Covid, ou encore les différents enjeux en termes notamment de contexte inflationniste, ou encore d'augmentation du prix des matières premières. Et donc c'est vrai, la Ville de Lausanne, comme je le répète, l'ensemble des collectivités publiques de ce pays a vu des résultats aux comptes meilleurs que ceux engagés dans le cadre du budget. C'est vrai que c'est plutôt réjouissant et je suis un peu attristé que certains dans ce Conseil ne se réjouissent pas de cette bonne nouvelle.

Malgré ce contexte dans lequel nous avons construit le budget 2022, un contexte, comme je le disais, compliqué, la Municipalité a réussi à maintenir un niveau de charges maîtrisées, avec un niveau, encore une fois, dans un contexte inflationniste, à environ 1,8% d'augmentation, tout en garantissant, tout en développant, comme chaque année, de nouvelles prestations pour la population. Je pense, cette année en particulier, à la mesure phare que nous avons mise en place. Nous sommes quasiment une des seules collectivités publiques de Suisse à offrir des rabais sur les abonnements de transports publics pour les jeunes et pour les seniors à hauteur de 3,6 millions, pour mettre en avant cette prestation.

Les comptes, alors peut-être en effet que nous n'avons pas dépensé l'ensemble du budget d'investissements que nous prévoyons de dépenser. Encore une fois, comme à peu près tout le monde, toutes les collectivités publiques, il est difficile d'aller souvent aussi vite que prévu. On voit les projets sont souvent retardés par des oppositions, par des difficultés. On peut penser au tram, on peut penser au BHNS, on peut penser à la place de la gare, des éléments qui sont complètement indépendants de notre volonté, qui bloquent des dizaines de millions que nous ne pouvons pas dépenser, ce qui n'est évidemment pas ce que nous souhaiterions, parce que nous souhaiterions développer ces projets-là. Mais je le disais, cette année, vous l'avez vu, le niveau d'investissements est historiquement élevé. Et nous avons pu, dans ce cadre-là, attribuer notamment des montants pour les fonds pour les rénovations énergétiques, pour des développements et des investissements dans le domaine de l'énergie, pour la nature, pour la rénovation des écoles, des bâtiments ou encore dans le domaine de la mobilité, donc un coup d'accélérateur dans les politiques autour du Plan climat.

Un mot maintenant sur la question des mouvements sur réserve. Il ne faut pas regarder qu'un seul côté, les augmentations et les attributions au moment de réserve. Il faut aussi regarder ce que l'on prélève dans les réserves. Donc, il y a dans les deux sens des mouvements et qui ont été très nombreux et qui sont souvent des mouvements qui sont liés à notre activité commerciale, des Services industriels ou de l'eau. Ce sont des mouvements qui ont des effets neutres sur le résultat. L'allocation de ces fonds sont des recettes ensuite, enfin ce sont des dépenses que l'on aura à venir, puisqu'on devra rendre par exemple dans ces domaines-là l'argent aux consommateurs, y compris des événements uniques qu'on a eus dans ce cadre de ce budget avec la vente d'une participation.

Ce qu'il faut aussi avoir à l'esprit, et là c'est important, il faut aller regarder le *cash flow* et ce qui s'est passé au niveau de la dette. Comme on l'a dit, la dette bancaire brute a augmenté, la dette bancaire nette a aussi augmenté d'une vingtaine de millions et on a une insuffisance d'autofinancement d'une dizaine de millions. Donc économiquement, le résultat de ces comptes est complètement juste, complètement en accord avec les flux financiers, malgré ces écritures

comptables, je crois que c'est important de le dire. On a dû augmenter légèrement le niveau de notre dette pour financer l'ensemble de notre budget de fonctionnement et d'investissement. Et donc c'est cette réalité-là qu'est la réalité économique correcte et ces comptes représentent cette réalité économique là.

Par rapport à la question sur les fonds pour risques génériques et la dioxine, en effet la Municipalité a choisi depuis quelques années maintenant d'avoir une stratégie avec un fonds que l'on a nommé fonds pour risques génériques et en effet on regarde aussi des échanges, des discussions des risques à venir. Il y a une partie du fonds pour risques génériques qui doit couvrir potentiellement des risques de pollution divers, mais c'est un fonds global. Justement, c'est bien plus intéressant d'avoir un fonds global pour risques génériques, qui nous permet de voir venir et d'assurer différents risques parce qu'en principe, les risques, heureusement, ne se matérialisent pas tous. Donc, c'est pour ça qu'on a un fonds dont on a légèrement augmenté la dotation cette année pour couvrir, par exemple, des risques de pollution.

Concernant la dette brute, vous l'avez dit, elle a augmenté de 100 millions, mais cette augmentation-là est pratiquement et uniquement couverte pour acheter de nouveaux immeubles, pour la politique immobilière ambitieuse de la Municipalité, qui permet de soustraire des logements au marché spéculatif et d'éviter des hausses massives pour les locataires. Je pense que tout le monde s'en réjouit, enfin une partie de ce Conseil en tout cas s'en réjouit dans le contexte actuel.

Pour venir sur la question de la dette de la CPCL, qui est régulièrement mentionnée dans ce Conseil communal à hauteur de 1,2 milliard, ce n'est pas réaliste, ce n'est pas correct de prendre en considération ce montant, qui est un montant purement théorique. C'est le montant qui engagerait la Ville de Lausanne comme garant à payer si on fermait aujourd'hui la caisse de retraite de la Ville, il n'y a plus d'actifs et tout le monde part en caisse, en retraite. Donc c'est un scénario complètement irréaliste. Alors je réponds chaque année ça à M. Moscheni, mais chaque année il le redit. Donc le *bis repetita*, c'est aussi pour nos débats au Conseil. Ce n'est pas économiquement viable que d'additionner ce montant à la dette de la Ville.

Pour répondre à la question de M. Dupuis sur les augmentations de revenus en matière immobilière à hauteur d'environ 4 millions, c'est principalement les DDP, les nouveaux droits de superficie qui sont octroyés dans la cadre de construction du quartier Métamorphose qui viennent augmenter les revenus en la matière. Et c'est également quelques revenus supplémentaires d'immeubles qui ont été de nouveau mis sur le marché comme Industrie 13, Madeleine 1 et Praz-Gilliard 7. Donc ce sont bien des nouveaux objets qui sont mis sur le marché, pas des augmentations des loyers comme le craignait M. Dupuis.

Concernant la question sur le multimédia, alors mon collègue Company m'informait à l'instant qu'un préavis sur les stratégies globales du multimédia sera présenté dans votre Conseil, donc vous aurez tout loisir à ce moment de pouvoir poser les questions, avoir toutes les informations nécessaires que vous souhaitiez.

Un mot maintenant sur la dette nette. Vous l'avez vu, la dette nette est en constante diminution depuis 2012. Elle est même en diminution assez importante par habitant, de l'ordre de 13%, et je crois que c'est important de le redire ici devant ce Conseil. Un mot maintenant sur la fiscalité et les différentes taxes. Alors il ne faut pas dire n'importe quoi à cette tribune. Dire que la taxe au sac a été une façon de prendre cet argent sans la rendre aux Lausannois, alors que Lausanne est la seule, quasiment la seule commune du Canton qui précisément n'a pas remis cet argent dans sa poche, mais la redistribuée sous forme d'une subvention 80 pour 3/4 du montant à sa population, qui précisément est un montant forfaitaire, qui doit aussi servir à couvrir l'augmentation du coût de la vie avec un montant forfaitaire par personne, donc qui favorise les familles, c'est purement et simplement une contre-vérité que je dois ici relever. La taxe au sac à Lausanne a été quasiment entièrement rendue à sa population d'une façon extrêmement juste, puisqu'elle a été distribuée par 80 francs par habitant. Je me permets de faire une petite page de pub pour cette subvention 80. Nos citoyens et nos citoyennes reçoivent chaque année 80 francs par habitant, par enfant, par ado, enfin par chaque personne du ménage. Et c'est un geste important que l'on fait pour les familles, en plus, par exemple, des abonnements de transports publics.

Encore une contre-vérité qu'a donnée M. Moscheni à cette tribune que venir dire que dans l'accord AVASAD rien n'avait été rendu à la population lausannoise. C'est faux, encore une fois. On a baissé le coefficient d'impôt de 0,5 point et on a rendu le point restant – les initiés se rappellent qu'il y avait

1,5 point en jeu – un point sous forme de baisse du barème, on le voit dans les comptes. M. Moscheni a dit que les revenus fiscaux avaient augmenté, c'est faux. Les revenus fiscaux des personnes physiques ont baissé d'environ 6 points, et c'est précisément ce point qu'on a rendu à la population. Donc encore une fois, une contre-vérité de M. Moscheni, la population pour les personnes physiques a diminué l'année passée et on le voit bien dans les comptes, puisque c'est environ 6 millions de moins compte à compte que vous pouvez voir dans les différents documents que vous avez reçus.

Encore une contre-vérité de M. Moscheni, de faire croire que les recettes fiscales sur les personnes morales augmentent avec les différentes réformes d'imposition sur les entreprises. Alors, bien évidemment, suivant où on choisit de mettre le curseur, on peut faire dire à peu près n'importe quoi aux chiffres. Mais si on prend un tout petit peu de distance, et on regarde combien on avait de recettes en termes de personnes morales en 2012, on avait 113 millions d'impôts sur les bénéfices, et aujourd'hui on en a 96. Donc non, monsieur Moscheni, les recettes fiscales n'ont pas fait rapporter plus d'argent à la Ville, elles ont fait rapporter moins à la Ville, on est environ à 20 millions de moins que ce que l'on obtenait sur les personnes morales en 2012. Arrêtez de dire des choses qui sont purement et simplement erronées.

En conclusion, les comptes reflètent la volonté de maîtriser les charges de la Ville ; 1,8% c'est des augmentations de charges extrêmement modérées. La dette a diminué par habitant depuis 2012 et la qualité de la gestion financière, peut-être certains d'entre vous l'ont remarqué, on a communiqué en début de semaine, la qualité de cette gestion financière est relevée par Standard & Poor's, à peu près l'agence de notation la plus célèbre de cette planète, puisqu'elle a augmenté la note de la Ville, qui a passé de A+ à A, à AA-, donc une augmentation de notre notation, qui relève notamment notre bonne gestion financière. Donc je pense qu'ici, ce n'est pas nous qui nous le disons, ce n'est rien moins que Standard & Poor's.

Cette gestion financière que nous essayons de mettre en place de façon qualitative ne nous fait pas perdre de vue les besoins, les attentes de la population. Comme je l'ai dit, le niveau d'investissement est historiquement très élevé et nous continuons à développer, même si c'est peut-être pour certains pas assez, mais enfin nous continuons à les développer, des prestations pour la petite enfance, pour le climat ou encore en matière de soutien aux déplacements en transports publics. La Municipalité vous invite évidemment à approuver les comptes 2022.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je suis désolé d'intervenir après la municipale, pour laquelle j'ai le plus grand respect. Donc je n'ai pas osé dire qu'elle dit n'importe quoi, je dirais simplement par respect par sa fonction qu'elle n'a pas toute la vérité devant les yeux.

Je vais vous poser quelques questions madame la municipale, puisque vous m'avez repris sur certains points. Vous nous dites que la dette ou le manque de couverture de la Caisse de pension n'est pas un problème pour la Ville, et qu'il ne faut pas tenir compte de ce manque de couverture par rapport aux engagements de la Ville auprès de ses employés. Alors je vous pose une question toute bête : si ce n'est pas important, pourquoi est-ce qu'il faut recapitaliser jusqu'à 80% du taux de couverture ? Puisque ce n'est pas important, on peut rester à 67% comme on est maintenant. Donc j'ai vraiment, je veux bien vous croire, madame la municipale, mais alors pourquoi recapitaliser jusqu'à 80% ? Est-ce que c'est vraiment utile puisque ce n'est pas important ?

Deuxième point par rapport à l'AVASAD. Effectivement il y a eu une petite compensation que la Ville a faite, mais ce que vous oubliez de dire c'est qu'elle n'a pas fait toute la compensation liée à la bascule et qu'elle s'est gardé dans sa besace un petit point d'impôt qu'elle a pu mettre dans son budget et dans ses comptes, c'est-à-dire à peu près 5 millions, de mémoire.

Finalement par rapport aux entreprises. C'est très intéressant ce que vous dites parce que vous manipulez très bien la langue de bois. Alors je vais répéter comme ça, ça sera très clair pour tout le monde. La RIE 3 a été mise en place en 2019. Nous sommes revenus au même niveau de perception d'impôt qu'avant la RIE 3, c'est-à-dire qu'on est à 102 millions. En 2018 on était à peu près à ce niveau-là. Vous mettez par contre en lumière un point très intéressant. Effectivement, par rapport à 2012, on a un manque, un manque par rapport aux revenus fiscaux, par rapport aux personnes morales. Mais là je pose la question, est-ce que ce n'est pas le signe d'un problème au niveau de la politique de la Ville par rapport à sa politique économique ? D'ailleurs y a-t-il une politique économique ? Est-ce que la Ville n'a pas un problème, n'a pas mal à ses entreprises ? Lorsqu'on pense à Genève, on pense aux banques, quand on pense à Bâle, on pense à la chimie,

quand on pense à Lausanne on pense à quelque chose, mais en tout cas pas à quelque chose d'économique.

Je veux quand même vous rappeler madame la municipale que la Ville de Lausanne est quand même la Ville-centre de Suisse qui a le plus haut taux de chômage, deux fois plus que Zurich, que c'est la Ville-centre qui a le plus haut taux d'aide sociale, deux fois plus que Zurich aussi. Donc, à un certain moment, on pourrait peut-être voir que le problème ne vient pas des autres, mais peut-être qu'il y a un petit problème de politique économique dans cette ville et que les revenus liés à des entreprises ne sont pas vus dans leurs vraies valeurs, c'est-à-dire qu'il faut une activité économique pour qu'une ville vive, pour qu'une ville puisse donner des emplois. Et je crois que la Municipalité, là, n'est peut-être pas exemplaire, en tout cas de mon point de vue.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Oui, brièvement, c'est vrai que ça nous manquerait quand même si on a un petit échange avec M. Moscheni.

Pour répondre à ses questions, donc la Caisse de pensions, les 80%, c'est une obligation légale fixée par le Parlement, et vous le savez bien. Il y a une contestation, il y a une discussion politique à ce sujet, et, précisément, d'aucuns, en tout cas la gauche, a toujours défendu qu'une recapitalisation à un niveau allant au-delà, on va dire, d'un certain seuil ne faisait pas forcément sens. Donc c'est ma vision des choses et c'est à ce titre là que je vous répondrai pour les 1,2 milliard, mais je conçois tout à fait que nous ayons un avis divergent.

Par rapport à l'AVASAD, on parle de la même chose, mais de façon un peu différente. Vous parlez du coefficient et moi du barème. Et je vous dis que, dans le cadre du barème, nous avons bien rendu ce point, puisqu'il est environ l'équivalent, même un peu plus, on voit on a 6,2 millions d'euros, on est plutôt à 5,5 pour un point d'impôt, et donc on l'a bien rendu via le barème. Certes, c'est une décision cantonale, mais, au final, pour les contribuables, c'est la même chose, c'est bien l'équivalent d'un point via le barème, d'un demi-point via le coefficient communal qu'ils payent de moins d'impôts.

Enfin sur l'impôt sur les entreprises, alors j'ai comme ça brièvement parlé de la RIE 3, mais peut-être vous rappelez-vous, les réformes fiscales ont commencé précisément en 2013. Je ressors volontiers toute la série, avec déjà une succession de baisses du taux du coefficient cantonal, qui était à 9,5 ou 8,5, j'ai un doute tout d'un coup, et qui, progressivement, a diminué jusqu'à 3% environ, 3,3% sauf erreur maintenant, en parlant du taux communal. C'est donc bien des baisses structurelles du coefficient, de la structure du barème fiscal, qui ont eu pour conséquence des baisses des recettes fiscales sur les personnes morales de la Ville et non vraisemblablement un effet structurel sur la présence ou non d'entreprises à Lausanne. Et c'est donc bien les réformes fiscales qui ont eu pour conséquence de diminuer la masse globale d'impôts que la Commune prélève. Voilà, je crois que j'ai répondu à l'ensemble de vos questions.

Culture et développement

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – Au vote, la Commission des finances propose d'accepter les comptes de la Direction culture et développement par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le Conseil, par 54 oui, 3 non et 17 abstentions approuve les comptes de la Direction culture et développement.

Sécurité et économie

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – Avant de vous donner les déterminations de la commission, j'aimerais porter votre attention sur le fait qu'une observation a été votée par la Commission des finances sur ce sous-rapport de commission et je veux vous la lire : « Dès lors que le Corps de police ne parvient pas année après année à recruter le personnel souhaité par la Municipalité, la Commission des finances invite la Municipalité à modifier sa stratégie en matière de politique budgétaire pour ce service, en visant une augmentation du personnel plus progressive et plus réaliste au regard de la situation sur le marché du travail, de sorte à pouvoir, dans l'intervalle, dégager des moyens pour financer d'autres dépenses du service, voire de la direction, dans l'attente de parvenir à recruter tout le personnel souhaité ». Au vote, ce souhait a été accepté par 8 voix pour, 4 voix non et 0 abstention. Et d'après les informations qui me viennent du Bureau du Conseil, cette observation n'est pas soumise à vos suffrages.

Je vous donne donc les résultats de la Commission des finances sur les comptes de la direction Sécurité et économie. Et la Coffin propose de les accepter par 8 voix pour, 0 non et 4 abstentions.

Vœu de la Commission des finances

Dès lors que le Corps de police ne parvient pas année après année à recruter le personnel souhaité par la Municipalité, la Commission des finances invite la Municipalité à modifier sa stratégie en matière de politique budgétaire pour ce service, en visant une augmentation du personnel plus progressive et plus réaliste au regard de la situation sur le marché du travail, de sorte à pouvoir, dans l'intervalle, dégager des moyens pour financer d'autres dépenses du service, voire de la direction, dans l'attente de parvenir à recruter tout le personnel souhaité.

Le Conseil, par 55 oui, 2 non et 19 abstentions, approuve les comptes de la Direction sécurité et économie.

Sports et cohésion sociale

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – La Commission des finances propose d'accepter les comptes de la direction SCS par 8 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Le Conseil, par 55 oui, 2 non et 19 abstentions, approuve les comptes de la Direction sports et cohésion sociale.

Logement, environnement et architecture

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – Au vote de la Commission des finances propose d'accepter les comptes de la Direction logement, environnement et architecture, sans surprise, par 8 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Le Conseil, par 54 oui, 1 non et 20 abstentions, approuve les comptes de la Direction logement, environnement et architecture.

Enfance, jeunesse et quartiers

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – La commission des finances propose d'accepter les comptes de la Direction enfance, jeunesse et quartiers par 8 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Le Conseil, par 55 oui, 0 non et 21 abstentions, approuve les comptes de la Direction enfance, jeunesse et quartiers.

Finances et mobilité

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – Au vote, la Commission des finances propose d'accepter les comptes de la Direction finance et mobilité par – concentrez-vous bien, parce que là, ça change – 8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Le Conseil, par 43 oui ; 8 non et 17 abstentions, approuve les comptes de la Direction finances et mobilité.

Services industriels

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je ne sais pas si c'est le bon endroit pour intervenir, mais j'aimerais poser une question à Mme la municipale. Pourquoi est-ce que la réserve de 34 millions pour surfacturation en 2009 et 2010, qui fait suite à un jugement lié au fait que la Ville de Lausanne avait fait payer trop les Lausannois leur électricité pendant ces deux années, pourquoi est-ce que l'utilisation de cette réserve n'est pas faite dans le cadre des SIL et dissoute au niveau de FIM ? Puisqu'en faisant ainsi, artificiellement, vous diminuez les bénéfiques des SIL et vous montrer un bénéfice de 44 millions ou 45 millions au lieu des 55 millions qui sont effectivement.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, la réserve a été constituée au budget du Service des finances. Au niveau du résultat global Ville, ça ne change rien. En effet, ça différencie entre le résultat FIM ou Services industriels au niveau du résultat Ville. Et c'est cohérent par rapport au budget, tel que ça avait été prévu à l'époque, puisque c'est au Service des finances que ça avait été inscrit à l'époque.

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – Au vote, la Commission des finances propose d'accepter les comptes de la Direction des services industriels par 8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Le Conseil, par 53 oui ; 6 non et 16 abstentions, approuve les comptes de la Direction des services industriels.

La discussion est close.

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – La Commission des finances a apporté quatre vœux à son rapport. Je vous les lis simplement. Le premier est le suivant : « Que dorénavant soit indiquée, en plus des prévisions et comptes, la somme totale décidée dans les préavis ainsi que l'année de décision et que ce document soit remis aux commissaires en amont des visites de services ». Au vote, ce vœu a été accepté à l'unanimité par la Commission des finances.

Le deuxième vœu dispose « que les écarts entre les comptes et les prévisions relatifs aux dépenses d'investissements du patrimoine administratif fassent l'objet de justifications, jointes avec les autres documents remis aux commissaires de la Cofin ». Au vote, ce vœu a été accepté par 10 oui, 3 non et 1 abstention.

Le troisième vœu demande « que dorénavant, le bilan de l'année en question soit systématiquement transmis aux commissaires de la Cofin avec les autres documents, en amont de visites de services ». Au vote, ce vœu a été accepté par 4 oui, 4 non et 6 abstentions. Mme la présidente tranche en faveur de ce vœu.

Et le dernier vœu demande que la Municipalité informe au moins une fois par année les commissaires de la Cofin des estimations des potentiels impacts financiers qui pourraient être causés par les risques liés à la dioxine en donnant un aperçu des analyses permettant d'aboutir à l'estimation en question. Et au vote, ce vœu a été accepté par l'unanimité de la Commission des finances. Au vote, la conclusion d'approuver les comptes 2022 tels qu'ils sont présentés dans le préavis 2023/24 du 27 avril 2023 est acceptée par 11 oui et 2 abstentions.

Vœu 1

Que dorénavant soit indiquée, en plus des prévisions et comptes, la somme totale décidée dans les préavis ainsi que l'année de décision et que ce document soit remis aux commissaires en amont des visites de services.

Vœu 2

Que les écarts entre les comptes et les prévisions relatifs aux dépenses d'investissements du patrimoine administratif fassent l'objet de justifications, jointes avec les autres documents remis aux commissaires de la Cofin.

Vœu 3

Que dorénavant le bilan de l'année en question soit systématiquement transmis aux commissaires de la Cofin avec les autres documents, en amont de visites de services.

Vœu 4

Que la Municipalité informe au moins une fois par année les commissaires de la Cofin des estimations des potentiels impacts financiers qui pourraient être causés par les risques liés à la dioxine en donnant un aperçu des analyses permettant d'aboutir à l'estimation en question.

Le Conseil, par 55 oui ; 1 non et 20 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Crédits supplémentaires pour 2023 (1^{re} série)

Préavis N° 2023/20 du 20 avril 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Angélique Chatton (Les Verts), rapportrice, Commission des finances : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Angélique Chatton (Les Verts), rapportrice, Commission des finances : – La Commission des finances accepte les conclusions du préavis à l'unanimité et vous propose de le faire de même.

Le Conseil, par 68 oui, 0 non et 8 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Cautionnement simple du Centre d'essais et de formation

Préavis N° 2023/21 du 27 avril 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Ce laboratoire ou centre de formation, nécessaire pour assurer la sécurité des professionnels, entre autres les électriciens ou les pompiers, doit pouvoir être maintenu. C'est pourquoi, suite à son incendie il y a deux ans environ, il est impératif de pouvoir réaliser des travaux de réhabilitation de son turbo-alternateur pour qu'il puisse continuer à fonctionner. Lausanne étant partenaire à 25% de l'association qui gère ce centre, doit participer aussi au cautionnement pour le remplacement de cette machine, qui, il faut le savoir, quand elle fonctionne, tourne dans les chiffres noirs, donc est bénéficiaire pour la Ville. Il est donc nécessaire de maintenir la machine, tout comme la confiance entre les partenaires de l'association. C'est pourquoi les Vertes et les Jeunes Verts vont accepter les conclusions de ce préavis et vous conseillent de faire de même.

La discussion est close.

Mme Mathilde Maillard (PLR), présidente de la Commission des finances : – Au vote, la conclusion numéro 1 est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil, par 65 oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche remercie la Municipalité pour ses réponses apportées à l'interpellation de notre collègue Céline Misiego. Nous remercions en particulier la Municipalité pour la transmission de la liste des différents labels dont bénéficie la Ville et les explications fournies quant à la différence entre le terme « label » et celui de « certification ».

Si nous comprenons bien que chaque label est plutôt rattaché à une politique publique en particulier ou à un dicastère, et que cela expliquerait le fait que l'on ne trouve pas une liste complète telle que celle fournie en annexe sur le site de la Ville, il nous semble néanmoins qu'il y aurait un intérêt réel à pouvoir trouver cette liste complète en quelques clics sur le site officiel de la Ville de Lausanne, pour les habitants et les habitantes de la Ville, mais aussi pour renforcer l'insertion de la Ville de Lausanne dans les réseaux de Villes par exemple.

En effet, les labels dont bénéficie la Ville de Lausanne sont de nature variée et peuvent tous, dans leur ensemble, participer au rayonnement de la Ville à l'échelle régionale et internationale, en montrant la diversité de ses engagements civiques, sociaux et environnementaux. En bref, si cette liste est d'ores et déjà fournie aux conseillères et aux conseillers communaux/communales en l'état, pourquoi ne pourrait-elle pas apparaître sur un quelconque onglet de la présentation générale de la Ville sur le site internet officiel ?

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Xavier de Haller et crts : « Réalisation du Tram T1 et accessibilité du centre-ville depuis l'avenue du Chablais : la gouvernance par le chaos »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Suite au départ de mon collègue Xavier De Haller au Grand Conseil, c'est moi qui me permets de vous faire part de la position du groupe PLR. Nous regrette à l'époque que l'urgence ait été refusée, ce qui aurait permis de traiter ce sujet important en l'espace d'une ou deux séances. Néanmoins, le groupe PLR remercie la Municipalité pour ses réponses dont nous avons pris bonne note. Nous renonçons à déposer une résolution sur le sujet et je vous remercie pour votre attention.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny et crts : « Changer la ville pour préserver le climat »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – J’attendais que quelqu’un du PS, dont venait l’appellation, prenne la parole, mais puisque ce n’est pas le cas, je me permets de remercier la Municipalité au nom du groupe des Vert-e-s et Jeunes Vert-e-s pour ses réponses détaillées concernant le risque de ruissellement suite aux précipitations intenses.

Les mesures préconisées, comme la désimperméabilisation du sol, l’infiltration des eaux claires sur place, la rétention de l’eau de pluie excédentaire, le recours à la pleine terre et aux matériaux naturels et perméables, tout cela profite également à la biodiversité et permet de lutter contre les îlots de chaleur.

Ces mesures s’intègrent dans le concept de « ville-éponge » qui est ancré dans le nouveau PDCom. Ce concept utilise l’eau de pluie comme une ressource contribuant à un cadre de vie de qualité au milieu urbain. Le groupe des Vert-e-s et Jeunes Vert-e-s encourage la Municipalité à renforcer sa politique dans ce sens.

Rappelons que le PDCom prévoit la réduction de la part des surfaces imperméables, afin de favoriser l’infiltration de l’eau et la végétalisation. Il faudra donc, dans un premier temps, stabiliser la part imperméable du territoire, ce qui exige de compenser chaque mètre carré de sol construit par un mètre carré de sol rendu perméable, puis d’augmenter encore le rythme pour arriver à une réduction de la part imperméable du sol, tel qu’est prévue par le PDCom. C’est un grand défi que nous devons relever pour nous préparer aux changements climatiques inéluctables.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Mathilde Maillard : « Des chiffres sur la mobilité à Lausanne »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Déjà remercier la Direction des finances et de la mobilité pour sa réponse à mon interpellation.

Je constate que la Ville de Lausanne dispose de treize compteurs permanents pour les véhicules motorisés qui relèvent les données une fois par mois. Il me semble que c’est, compte tenu notamment des enjeux liés à la multimodalité, ces données devraient être accessibles à la population. C’est pour ça, vous l’avez compris à la lecture de cette interpellation, qu’elle suggérerait qu’ils soient mis à disposition sur le guichet cartographique de la Ville. Je vais donc déposer la résolution suivante que je prie M. Tétaz d’afficher.

Pourquoi je précise en utilisant des outils de digitalisation efficace ? Puisque j'étais sensible à la réponse de la Municipalité, qui disait que si on devait le faire manuellement, ça nécessitait un engagement de personnel peut-être un peu trop important. Mais j'estime qu'aujourd'hui, on a certainement des outils modernes et digitaux à disposition pour mettre ces chiffres en ligne à disposition du public.

Résolution Mathilde Maillard

Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre – en utilisant des outils de digitalisation efficaces – les relevés des compteurs permanents sur le guichet cartographique de la Ville.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Ça nous semble une très bonne résolution comme ça maintenant qu'on la voit. A titre personnel, ça me semble aussi une bonne chose, par exemple, de potentiellement l'élargir. On peut imaginer, je ne sais pas, les radars pédagogiques. Je sais qu'il y a certaines villes, par exemple à Bordeaux, où l'ensemble des données sont accessibles aussi en ligne. Donc je ne vois pas de raison de la refuser, plutôt des raisons de soutenir cette résolution – une fois n'est pas coutume.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Juste deux petites questions à l'interpellatrice. Est-ce qu'il ne faudrait pas dire, là c'est un peu du détail, mais est-ce qu'il ne faudrait pas dire « des outils digitaux efficaces » plutôt que de digitalisation ? ? Puis vous pensez à quoi exactement quand vous parlez de ces outils ? Est-ce que vous pourriez nous donner quelques exemples ?

M. Louis Dana (soc.) : – Je n'ai pas les interrogations qu'a M. Dupuis. Et puis, dans un souci de transparence, on acceptera aussi cette résolution.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Monsieur Dupuis, décidément vous ne me décevez jamais quand il s'agit de *mansplainer*, pour utiliser un mot en bon français. J'ai vaguement entendu votre suggestion, je crois que l'idée générale y est, je crois que la plupart des groupes ont compris ce qu'on entendait par « outils de digitalisation efficace ». L'idée était donc de ne pas, comme la Municipalité l'avait précisé dans sa réponse, monopoliser trop de personnel de l'administration communale pour rentrer manuellement des chiffres une fois par mois. Je n'entends donc pas modifier ma résolution, qui me semble être assez limpide à l'interprétation.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Désolé de vous *mansplainer* à nouveau madame Maillard, mais dans ce cas, auriez-vous l'obligeance de bien vouloir rajouter un « s » à permanent ?

La présidente : – C'est chose faite.

Le Conseil, par 75 oui, 0 non et 1 abstention, adopte la résolution de l'interpellatrice.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Olivia Fahmy et crts : « La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – J'aimerais commencer par remercier la Municipalité et ses services pour ses réponses complètes au sujet des activités du BLI et sa prise en considération du racisme structurel comme faisant partie du problème et comme étant l'une de ses formes les plus insidieuses. Cela ne ressortait pas, à vrai dire, des documents de la Ville qui faisaient initialement

l'objet de mon postulat déposé début octobre 2021. On félicite également la Ville et le BLI pour les collaborations avec d'autres villes européennes sur cette thématique et les projets de recherche qui sont en cours, notamment à l'Université de Lausanne et qui abordent en particulier la dimension systémique des discriminations. On espère aussi que ces études donneront encore plus d'outils à la Ville pour lutter contre les discriminations raciales.

Je profite au passage de remercier mon collègue Samson Yemane pour son dépôt et son postulat afin que Lausanne fasse une recherche historique au long cours sur le modèle de la Ville de Neuchâtel, par exemple, et fasse son travail de mémoire en tant que Ville européenne directement et indirectement impliquée dans la colonisation. A cet égard, je vous invite aussi à vous renseigner sur l'application et tout le travail d'histoire qui a été fait par la Ville de Neuchâtel, où via cette application et une balade en ville, on ressort vraiment renseigné et changé par ce qu'on a appris du passé colonial de la Ville de Neuchâtel.

Il y a tout de même un aspect de ma question qui, à mon sens, a été un peu peut-être mal interprété par la Municipalité et que je vais rendre un peu plus explicite ce soir. Quand dans ma troisième question je demandais quelles étaient les mesures prises par la Ville pour lutter contre le racisme systémique, hors du BLI et dans son administration, c'était notamment pour savoir si une forme de sensibilisation était mise en place pour tous les employés et toutes les employées de la Ville, par exemple à leur arrivée dans l'administration, ou alors à une cadence donnée de formation ponctuelle, et si ces formations ou ces moments de sensibilisation étaient obligatoires ou non. De savoir qui les dispensait et comment. Est-ce qu'il s'agit du BLI, est-ce qu'il s'agit d'experts externes, sachant que la formation ne peut fonctionner que si elle est continue ? Je me suis également demandé quelles étaient les sanctions prévues en cas de comportement raciste d'un ou une collègue sur un ou une autre, par exemple dans l'administration. Ça fait partie des questions qui ne trouvent pas de réponse encore dans cette réponse à mon interpellation.

A Lausanne, il n'est pas non plus possible d'oublier la formation du Corps de police parmi les employés communaux et la question du profilage racial en particulier. Lutter contre le racisme systémique, institutionnel et ordinaire, c'est devoir outiller, sensibiliser, former à tous les échelons de l'administration. Et je comprends que tous ces points ne ressortent pas forcément dans la réponse à cette interpellation, mais ils feront peut-être l'objet d'un prochain dépôt.

Le recours à la permanence Inforacisme, dont j'ai appris l'existence grâce à cette réponse, qui est quand même en augmentation d'environ 30% d'une année à l'autre, donc dont on imagine qu'elle se fait connaître. Ce chiffre donne aussi à mon sens un signal clair du besoin de moyens alloués à la prise en charge des torts causés à des personnes visiblement marquées par la race. Et tout cela pose la question de la nécessité de l'existence peut-être à moyen-long terme d'un observatoire du racisme. Bien que plusieurs aspects soient mis en lumière par cette réponse, plusieurs questions pourront revenir dans ce plénum à mon sens. Dans l'intervalle je n'ai pas de résolution à déposer.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoît Gaillard et crts : « Recrudescence des dérives sectaires : à Lausanne aussi ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

La présidente : – Nous avons constaté l'arrivée de M. Benoît Gaillard. Bienvenu. Donc nous allons pouvoir traiter ses interpellations.

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Je m’excuse pour cette arrivée tardive. Concernant cette interpellation, j’aimerais évidemment, comme il se doit, commencer par remercier la Municipalité pour la réponse, qui est à la fois intéressante, évidemment de mon point de vue, en partie encore insatisfaisante. Mais j’aimerais préciser ici qu’elle n’est pas insatisfaisante du fait de la Municipalité, mais plutôt du fait de la difficulté d’agir dans le cadre légal qui s’impose à nous contre un phénomène qui, à mon avis, et de l’avis d’un certain nombre de spécialistes, prend de l’ampleur, mais que les communes ne peuvent pas beaucoup réguler ni contrer.

J’aimerais peut-être commencer avec l’évocation d’une expérience que vous avez sans doute toutes et tous fait récemment dans les rues de Lausanne. Les stands de mouvements évangéliques reconnus dans un certain nombre de pays comme sectaires se multiplient. Les affiches sur les panneaux d’affichage libres pour des soirées pour trouver le sens de sa vie, qu’ils émanent d’une église quelconque rattachée au mouvement évangélique ou de la scientologie, se multiplient elles aussi. Et en réalité, nous, Ville de Lausanne, en raison du droit supérieur, ne pouvons que très peu encadrer ce genre de dérive.

La Ville de Genève avait, pour mémoire, décidé d’une restriction sur l’usage du domaine public pour les informations et les stands à caractère religieux. Elle avait été cassée par sa Cour cantonale et n’avait même pas jugé bon de recourir au Tribunal fédéral tant la cause paraissait désespérée. Je regrette, à titre personnel, qu’on ait une interprétation à mon avis trop large de la liberté religieuse en Suisse, qui permet à des gens de chercher finalement à abuser de la bonne volonté d’un certain nombre de personnes pour, finalement, les embrigader dans des logiques de groupe, dont il est très difficile de sortir – plusieurs enquêtes journalistiques l’ont aussi montré – et, parfois, les embrigader aussi dans des schémas financiers qui peuvent devenir extrêmement coûteux pour eux et pour leur famille.

Je constate effectivement le périmètre restreint d’action possible de la Ville de Lausanne. Il me déçoit, mais, encore une fois, la réponse de la Municipalité dans ce cadre-là apporte pas loin du maximum de précisions possibles. Le seul point sur lequel j’aurais pu espérer des informations allant un peu plus loin, et peut-être monsieur le municipal est-il en mesure d’en donner, une recrudescence, par exemple, d’un certain nombre d’activités comme le maraboutage ou des escroqueries dans des cadres qui semblent proches d’enjeux sectaires, avec des thérapies un peu bizarres qui sont proposées, etc. Ces deux constats ont été faits aussi dans le Canton de Vaud. S’agissant des cas de maraboutage, la RTS avait révélé qu’il y avait une augmentation assez massive, avec des montants d’escroquerie qui pouvaient aller jusque dans les dizaines de milliers de francs. Je trouve dans la réponse une absence d’impact sur la Police judiciaire municipale. Je ne sais pas exactement ce que veut dire une absence d’impact sur la Police judiciaire municipale. J’aimerais demander à M. le municipal Hildbrand s’il peut nous renseigner sur d’éventuels derniers constats depuis la publication de l’interpellation sur des recrudescences de ce genre de phénomène à Lausanne. Mais cela étant dit, j’annonce peut-être ici que nous reviendrons avec un collègue d’un autre groupe, c’est déjà convenu, sur ce sujet, peut-être par l’entremise d’un postulat et que je n’aurai pas de résolution ce soir.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je complète volontiers les réponses données par la Municipalité et constate également avec M. Gaillard que les outils en main communale restent complètement anodins par rapport aux différentes problématiques pénales qui peuvent surgir.

Toutefois, la Ville n’est pas complètement démunie d’outils, et au vu du très grand nombre de demandes de manifestations, nous allons envisager un certain nombre de restrictions, comme ça a été fait à l’époque avec d’autres groupements organisés, qui alpaguaient de façon insistante les passants pour les convaincre d’aller faire des tests. Nous souhaitons limiter la présence. Ça ne sera pas si facile, puisque le cadre légal ne s’y prête guère, mais il y a un certain nombre de techniques ou d’ampleur de manifestations sur le domaine public qui seront progressivement restreintes au vu du très grand nombre de demandes.

Voilà ce que je peux dire s’agissant des pratiques qui sont plus marginales et pas directement de type sectaire, là, j’avoue que la police ne m’a pas fait remonter d’éléments supplémentaires entre le moment de la réponse à l’interpellation et les cas qui sont évoqués.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J’aurais une question dans le cadre de ce sujet, qui est effectivement très préoccupant. Si vous avez quelqu’un dans votre entourage qui est pris dans ce

type de choses, c'est très ennuyeux. Plus que ça. Alors, ma question était la suivante : quels sont les organismes qui soutiennent les proches et les personnes de l'entourage lorsqu'il constate qu'une personne est prise dans une situation comme ça d'emprise ? Est-ce qu'il y a des choses qui sont mises en œuvre et est-ce qu'elles sont suffisamment connues du grand public ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je n'ai pas les éléments directement sous la main par rapport aux aides qui pouvaient être mises en place.

Il convient tout de même de rappeler que ce sont les pratiques sectaires avérées, notamment les violations d'un certain nombre de dispositions du Code pénal ou des dérives intrafamiliales, avec la privation de contact avec des proches, qui sont des éléments pertinents pour caractériser une dérive. Ce ne sont pas les opinions en tant que telles qui, elles, échappent, en tout cas très largement, à l'influence étatique, à la réglementation et à des interventions. Donc c'est les pratiques elles-mêmes. Dans ce cas-là, ce sont les outils classiques du droit civil d'un côté, avec le recours à des avocats ou, de l'autre côté, des contacts avec la police pour des éléments plus graves dans le cadre de violations pénales.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Derya Çelik ; M. Pierre Conscience Mme Charlotte De La Baume ; M. Oleg Gafner ; M. Benoît Gaillard ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Prisca Morand ; Mme Espanza Pascuas Zabala ; Mme Onaï Reymond ; Mme Constance Von Braun ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Özlem Dursun ; Mme Denise Gemesio ; M. Sébastien Kessler ; Mme Sevgi Koyuncu ; M. Olivier Marmy ; M. Antoine Piguet ; M. Olivier Thorens ; Mme Anaïs Timofte

Membres présents	80
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation de M. Samuel de Vargas et crts : « Un point de situation sur l'usage du droit de préemption »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui apportent des éclaircissements précis et complets aux questions posées.

Peut-être, en guise d'introduction est-il pertinent de rappeler que le marché locatif, en particulier lausannois, est extrêmement tendu et que la situation se voit être péjorée avec l'annonce de l'augmentation du taux hypothécaire de référence. Les difficultés dans le milieu vont donc grandissantes et une action de la Ville dans ses capacités est nécessaire.

Dans la réponse à l'interpellation, on peut saluer la proactivité de la Ville s'agissant de l'acquisition d'immeubles, qui permet donc de mettre un peu d'ordre dans ce marché dérégulé. Effectivement, par ces acquisitions, ce sont les loyers de près de 195 logements d'utilité publique qui vont être durablement maîtrisés. Cela est d'autant plus important à souligner que ces loyers-là vont être donc bloqués pour une durée importante, soit de vingt-cinq ans ou davantage, s'ils venaient à être vendus à des tiers.

L'interpellation demandait quelques informations au sujet des ventes, des montants en question du nombre d'acquisitions, mais, au fond, ce plénum a eu l'occasion d'en discuter avant même le traitement de cet objet en raison de la discussion et du vote sur les 50 millions supplémentaires dévolus à cette cause. Je pense donc qu'on a déjà eu l'occasion de discuter de ce sujet, qui est important et qui, je l'espère, occupera nos débats futurs, mais compte tenu de la réponse et des débats qui nous ont ces dernières semaines, je n'ai pas d'autre chose à ajouter.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Merci à M. l'interpellateur pour son interpellation et son introduction, puisque M. le syndic est présent dans la salle et que ce sujet, qui nous paraît extrêmement important, est à l'ordre du jour.

J'en profite pour poser quelques questions complémentaires. Je constate que, et à juste titre d'ailleurs, puisqu'il s'agit de la date de la réponse, que tous les éléments qui nous sont donnés s'arrêtent à fin février 2023. Comme nous sommes début juin 2023, je souhaiterais savoir si vous avez ces informations, monsieur le syndic, si le droit de préemption a-t-il à nouveau été exercé entre le 28 février 2023 et ce jour ? Cas échéant, à quel montant, et compte tenu des 50 millions supplémentaires, à combien s'élève le solde du crédit octroyé à ce jour ?

Je constate aussi à la question 6 que la Municipalité se targue de mener une politique immobilière proactive par des achats de gré à gré en exigeant la réalisation de logements publics en cas de vente de terrain, de renonciation à des droits réels, comme des servitudes par exemple. J'aimerais bien quelques informations complémentaires à cette réponse, notamment combien d'immeubles au gré à gré ont été achetés. Si vous aviez, monsieur le syndic, mais je m'excuse parce que je vous pose beaucoup de questions à la volée, mais si vous aviez peut-être la proportion d'immeubles qui sont achetés via l'utilisation du droit de préemption ou au gré à gré, ça m'intéresserait aussi.

Finalement, puisque vous précisez, mais on avait déjà eu l'occasion d'en parler, que les biens préemptés sont ensuite revendus via l'octroi d'un DDP, je souhaiterais savoir où en étaient les ventes que vous nous aviez annoncées il y a quelques mois en arrière.

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors je ne suis pas en mesure de répondre à vos questions, parce que je n'ai pas ces informations sous la main. Il y a encore une ou deux acquisitions qui ont été faites depuis lors, mais comme je n'ai pas l'agenda précis en tête, je ne peux pas vous donner ce soir de fausses informations.

Par contre, quand bien même les résolutions n'ont rien de contraignant, mais vous avez formulé un vœu il y a quelque temps pour que vous puissiez périodiquement avoir un état des lieux des acquisitions faites par la Ville, on vous donnera tous les renseignements dans ce cadre-là, donc via la Commission des finances. On pourrait d'ailleurs les donner à l'ensemble du Conseil communal, sur les acquisitions réalisées, que ce soit de gré à gré ou par le droit de préemption.

Et puis sur les ventes, vous verrez, on a donné un délai aux investisseurs. Pour l'instant les dossiers sont en cours d'examen par les investisseurs intéressés. Donc là, je n'ai pas non plus d'éléments nouveaux à vous donner, encore une fois, comme je l'avais indiqué lors du débat que nous avons eu à l'époque dans le cas d'une interpellation sur ces questions-là, la Municipalité envisage de vendre, elle n'en fait pas une doctrine absolue, mais évidemment, cas échéant, vous serez plus qu'informés sur ces questions-là, puisque la question des ventes, respectivement de la mise en droit de superficie de ces immeubles relève des compétences exclusives du Conseil communal. Donc, dans tous les cas, nous viendrons devant le Conseil Communal avec des préavis si on devait effectivement vendre un ou plusieurs ou totalité des immeubles qui ont été préemptés.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Le Léman fait-il les frais de travaux d'entretiens trop longs au service de l'eau ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (soc.) : – J'aimerais résumer ici l'affaire dont il est question et qui n'est pas tout à fait anodine.

Lors d'un entretien important sur une conduite d'évacuation des eaux usées, les travaux se sont prolongés par rapport à la durée qui était envisagée initialement. Les travaux ont duré vingt-trois jours. Le déversement d'eaux usées ayant seulement connu une décantation et une élimination des débris a duré vingt-et-un jours au lieu des neuf jours initialement prévus. A peu près 2,5 fois plus d'eaux usées ont été refoulées dans le Léman pour cette raison. Le programme des travaux prévoyait le déversement de 46 000 m³ d'eau prétraitée dans le lac, et ce sont finalement 108 000 m³ d'eau prétraitée qui ont été déversés dans le Léman. Prétraitée voulant dire, je le répète, uniquement décantée et débarrassée des débris. Donc la composition chimique de l'eau n'a évidemment pas été modifiée par le prétraitement, on a simplement éliminé les objets.

Ce qui me surprend le plus, et ce qui était finalement aussi l'objet central de cette interpellation, parce que je comprends parfaitement que des travaux puissent durer un peu plus longtemps que prévu, et je ne suis pas là pour critiquer ça, ni d'ailleurs le travail des fonctionnaires du Service de l'eau, ce qui surprend en revanche, c'est que le Service de l'eau n'ait pas jugé bon d'informer le public, lui qui, nous en avons discuté, est prompt à nous envoyer chaque année un tout ménage avec tout un tas d'informations sur la qualité de l'eau à Lausanne. Et je crois, M. Hildbrand, puisque c'est vous qui êtes le directeur responsable de cette réponse, que vous êtes par ailleurs bien placé pour savoir que l'état du Léman peut intéresser un nombre croissant de gens par les temps qui courent, que la baignade hivernale dans le Léman rencontre un intérêt et un succès qui ne se démentent pas. Vous y êtes pour quelque chose et j'en suis évidemment très content.

Mesdames et messieurs, à l'article 10 de la Loi fédérale sur l'environnement, on lit que cette loi dispose la chose suivante : « les autorités renseignent le public de manière objective sur la protection de l'environnement et sur l'état des nuisances qui y portent atteinte ». Cette loi s'impose aux autorités y compris communales, et c'est évidemment un principe et une règle qui n'est pas opposable, mais, néanmoins elle formule une idée directrice, c'est que lorsqu'il y a des nuisances à l'environnement, en principe, on informe le public. Et c'est d'ailleurs en l'application de ce principe et de cet article de loi, que vous, nous, sommes toutes et tous informés, lorsque des dépassements de concentration d'ozone sont constatés, lorsque des pics de particules fines sont constatés, lorsque certaines pollutions qui peuvent avoir un effet sur les aliments sont relevées, lorsqu'on déverse des produits toxiques à certains endroits du territoire. Il est donc étonnant qu'on n'ait pas jugé bon ici d'appliquer ce même article et le principe sous-jacent.

Je m'étonne du propos dans la réponse écrite que nous avons reçue, consistant à dire qu'on aurait pu éventuellement réfléchir à une information si ça avait été en été, mais que bon, en mars, il n'y a pas besoin d'informer les gens. Donc, déversement d'eaux usées prévu en mars, pas besoin d'informer, si ça avait été en été, on aurait pu peut-être y réfléchir. Je me permets de dire ici que je regrette ce jugement et que j'aurais trouvé à la fois élégant, correct et probablement davantage conforme au droit supérieur d'avoir une petite information du public concerné à proximité des points de rejet. Je suis convaincu que sur ces questions de pollution, l'information et la transparence sont toujours la base à la fois de l'action et de la confiance dans les autorités. Je dépose donc, j'en ai terminé, je dépose une résolution. J'ai fait parvenir le texte au secrétaire du Conseil, dont j'espère qu'il pourra rapidement l'afficher.

En appendice, j'aimerais quand même adresser encore deux questions à M. le municipal. La première, je suis un type pas très versé dans les mathématiques, je travaille tout au plus avec des règles de trois. Je suis quand même étonné de voir que les travaux se sont allongés d'une durée d'environ 2,5 fois par rapport à ce qui était prévu à la base et puis que le volume d'eau déversé ne semble pas avoir augmenté dans les mêmes proportions. C'est-à-dire qu'on a visiblement pu déverser un peu plus vers la STEP de Pully, et puis, fort heureusement, un peu moins vers le lac pendant la période où les travaux se sont prolongés. Je ne sais pas exactement, mais enfin le rapport entre les deux grandeurs n'est pas exactement le même. J'aimerais avoir des informations de la part de la Municipalité sur ce premier point.

Deuxième point, pour les lectrices et les lecteurs attentifs de la réponse à l'interpellation, il y a quand même un point qui étonne. On nous parle de la nécessité de curer ces conduites sous pression toutes les deux à cinq années ce que je ne permettrais certainement pas de remettre en question sur le plan du savoir-faire professionnel. En revanche c'est relativement surprenant de se dire qu'on doit curer cette conduite tous les deux à cinq ans, mais qu'en revanche, il y avait des pièces qu'on a dû manufacturer pendant que les travaux étaient en cours, parce qu'on ne disposait pas de ces pièces et on a même ici l'indication que ces pièces particulières ne figuraient pas sur les plans de

1969. Alors il y a peut-être quelque chose que je ne comprends pas, mais si on a curé cette conduite tous les deux à cinq ans, en quoi l'inexistence d'informations sur des plans de 1969 est pertinente pour le curage de 2023 ? Je n'ai pas compris et je suis intéressé par l'explication.

Résolution Benoît Gaillard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité adopte une politique d'information active vis-à-vis du grand public et en particulier des personnes qui se baignent dans le Léman en cas de déversements imprévus ou excessifs d'eaux non traitées dans le lac, et ce quelle que soit la saison.

M. Henri Klunge (PLR) : – Premièrement, je remercie M. Gaillard d'avoir amené ce sujet à l'ordre du jour de notre Conseil. Effectivement la qualité des eaux du Léman est un sujet important. Je tiens à remercier le municipal Pierre-Antoine Hildbrand et ses services pour les réponses circonstanciées, transparentes et honnêtes qu'ils nous ont données. On voit qu'ils font les travaux le mieux possible et qu'ils ont un souci de service public de qualité et de préservation de notre environnement, en essayant de diminuer les dommages des travaux et des déversements dans les eaux du Léman au maximum et je les en remercie. On voit que c'est une préoccupation qui a souvent dans toutes les interpellations auxquelles M. le municipal doit répondre par rapport au Service de l'eau.

Par rapport aux règles de trois, monsieur Gaillard, je suppose, après je n'ai pas fait les calculs, je n'ai pas regardé la météo, mais, souvent, ces déversements sont aussi dus à la pluie. Plus il pleut, plus il y a d'eau qui se déverse dans le Léman. D'ailleurs, toute STEP a des bassins de rétention pour essayer de garder les eaux lors d'orages. Mais quand l'orage est trop fort, il y a quand même des eaux polluées qui se déversent dans le Léman, ou d'autres, vu que ça arrive dans toutes les STEP du monde entier, donc dans les plans d'eau, quel que soit le lieu. Peut-être que le fait que la règle de trois ne marche pas dans ce cas-là vient de cette problématique.

Je note aussi que, alors peut-être que le Service de l'eau a rejeté des eaux non traitées ou peu traitées dans le Léman pendant un peu plus longtemps que prévu. Je rappellerai juste que ce n'est pas la seule source de pollution dans le Léman, que d'autres institutions qui polluent le Léman, par exemple, en laissant de grosses quantités de peintures toxiques qui servent au traitement des coques de bateaux au hasard, par exemple, la CGN, pourraient mettre dans leur rapport annuel un petit passage sur ce sujet. En tout cas, j'ai regardé le rapport 2022, je n'ai trouvé aucune note à ce sujet. Je pense que la transparence pourrait faire aussi effet pour une compagnie qui tient à cœur aux Vaudois, ou en tout cas aux Lausannois et aux Lausannoises, ou aux Vaudois et aux Vaudoises. Je pense qu'ils pourraient avoir un petit mot à ce sujet de leur rapport annuel aussi.

Je remercie M. Gaillard pour sa résolution. J'aurai une autre à déposer. Je vais un petit peu plus loin que M. Gaillard, ou un peu moins loin, à lui de voir. Je vais être un petit peu moins précis que lui en tout cas. J'ai déposé une résolution que j'ai envoyée par mail il y a quelques minutes à M. le secrétaire ; j'espère qu'il l'a reçue. Je tiens à préciser que c'est « ses services » parce que je pense qu'il n'y a pas que le Léman qui peut être impacté par des événements majeurs, imprévus, qui méritent de la transparence de la part de la Municipalité. Et du coup, je pense que ce serait bien que la transparence soit acte de tous les services et pas seulement du Service de l'eau.

Résolution Henri Klunge

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité crée une section sur son site internet et/ou dans le journal communal pour informer la population des événements majeurs et imprévus auxquels ses services font face.

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Je ne sais pas s'il y a un défi pour évoquer la CGN à chaque soirée. J'espère pas pour les autres membres du Conseil, mais enfin, moi, ça m'amuse beaucoup.

J'aimerais juste rectifier, M. Klunge, parce qu'on ne peut quand même pas dire n'importe quoi. Vous pouvez m'adresser vos questions si vous en avez. Je pense que si on fait une comparaison d'impact, on verra que les méthodes extrêmement professionnelles, qui sont utilisées à la CGN par des gens dont c'est le métier, ont probablement un effet nettement moins important sur l'environnement que l'ensemble de la petite batellerie privée sur le pourtour du lac. Alors c'est peut-être un peu moins populaire pour vous de vous poser ce genre de questions, mais enfin avant de lancer des supputations auxquelles je me ferai un plaisir de répondre, et puis s'agissant du rapport annuel on va y réfléchir, pourquoi pas, je vous proposerai de prendre des informations, comme je l'ai

fait par l'interpellation, ce qui me permet de formuler une critique qui est fondée. Voilà, et pour la prochaine question sur la CGN, le guichet est toujours ouvert, comme on l'a vu la dernière fois.

S'agissant de cette résolution, M. Klunge, elle est maintenant plus sous mes yeux, mais elle m'a l'air tout à fait parfaite. Et en réalité, je ne sais pas si elle va plus loin ou moins loin, mais elle est extrêmement complémentaire de celle que nous déposons. Et donc c'est un grand double oui que le groupe socialiste vous propose de pratiquer maintenant face à ces deux résolutions.

M. Henri Klunge (PLR) : – Juste une courte réponse. Je n'ai pas comparé les pollutions faites par la CGN par rapport à tout le loisir qui est fait sur le lac, mais juste par rapport à la pollution supposée que le Service de l'eau a faite. Et je pense que proportionnellement, et durant toute sa vie, la CGN a pollué beaucoup plus de lacs que cette petite pollution du Service de l'eau.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'ai bien pris note des différentes remarques exprimées par le Conseil en lien avec ces déversements indésirables.

S'agissant des questions sur l'état des plans et des changements de boulons, je dois dire que je n'ai pas creusé plus ces questions-là. S'il y a des questions supplémentaires, merci de me les adresser de façon à ce que je puisse me renseigner auprès des services. Je n'ai pas non plus de grandes compétences en mécanique. Tout ce que je peux dire, c'est que les différents travaux ont mis à jour que certains entretiens n'avaient peut-être pas été faits avec la régularité prévue. D'autre part, la discrédence entre les plans et la situation réelle, ce sont des choses qui arrivent parfois, c'était l'occasion de le dire.

S'agissant de la règle de trois sur le déversement, je ne peux que me référer au texte de la réponse là aussi, à savoir qu'une partie des eaux ont été refoulées vers la STEP de Pully, mais que ce n'était pas possible pour l'ensemble des eaux à prétraiter pour ce faire. S'agissant des deux résolutions, la Municipalité se prononce rarement sur les résolutions, mais il va de soi que nous pourrions toujours améliorer l'information qui est donnée. Je rappelle quand même qu'il s'agissait du mois de février, que les contrôles de l'eau postérieure ont montré qu'il n'y a pas eu de dégradation de l'eau de baignade, et que cette zone n'est pas autorisée à la baignade, puisqu'elle se trouve sur l'actuelle zone du ski nautique. Les choses changeront à l'avenir et ce sera l'occasion de mieux communiquer cas échéant.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Les deux résolutions semblent être de bon sens. Par contre, juste pour le relever, c'est vrai qu'une section pour informer la population des événements majeurs et imprévus auxquels ces services font face, ça semble quand même relativement large et je pense que la section du site internet, ou alors le journal communal devrait être passablement épais, étant donné que les imprévus auxquels les services font face sont à peu près quotidiens. Mais j'imagine que la Municipalité saura y mettre ce qui intéresse la population.

Le Conseil, par 75 oui, 0 non et 2 abstentions, adopte la résolution de M. Gaillard.

Le Conseil, par 68 oui, 0 non et 10 abstentions, adopte la résolution de M. Klunge.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Hausses de loyer en perspectives ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (soc.) : – En plus en étant arrivé en retard, j'ai un peu honte, mais je vais peut-être faire court et me tenir à cette annonce pour une fois sur cette interpellation. Merci d'abord à la Municipalité pour la réponse. Je vous invite à la consulter. Elle trace quelques perspectives pas particulièrement réjouissantes pour les habitants et les habitants de notre Ville, dont il est d'ailleurs rappelé qu'ils sont à 90% des locataires.

Les dernières nouvelles postérieures à la publication de l'interpellation ne sont pas meilleures, puisque comme on devait s'y attendre, enfin jusqu'à ce que ce soit décidé, ça n'est pas sûr, le taux hypothécaire de référence a été revu à la hausse, ce qui ouvre la porte à des hausses de loyers pour une très grande partie des locataires lausannois.

J'aimerais peut-être poser deux questions complémentaires à la Municipalité par rapport à la réponse à l'interpellation. La première concerne la question 2, celle de l'information des locataires. Je l'ai évoqué, depuis vendredi passé, la décision de l'Office fédéral du logement est tombée. A partir de la fin de l'été, les notifications de hausse de loyer pourraient être envoyées. Alors nous avons lu aujourd'hui dans la presse que, heureusement, les grandes régies de la place ont engagé de fins limiers pour examiner au moins deux à trois heures par pièce chacun des beaux à loyer pour être vraiment sûr de jamais envoyer la moindre notification injustifiée. En réalité, je ne sais pas pourquoi ils l'ont précisé, parce qu'on n'aurait jamais pu oser formuler ce soupçon. Mais enfin, si, par hypothèse, une régie isolée ou, qui sait, un propriétaire, comment dire, filou, devait décider d'envoyer une hausse de loyer qui ne serait pas tout à fait justifiée, il e serait pas inutile de fournir aux locataires quelques armes, au moins informationnelles, pour préparer leur défense.

Donc j'aimerais demander à la Municipalité si la reconduction particulièrement réjouissante dont j'apprends l'existence prévue de l'opération d'information de la population lausannoise, si cette reconduction bénéficie désormais d'une date, et si on peut en savoir plus sur les modalités de cette information au locataire. Ça, c'est la première question.

Et puis la deuxième question, c'est peut-être d'avoir une appréciation, qui n'a pas besoin d'être chiffrée, sur l'activité de construction privée à Lausanne. Il y a un aperçu très utile qui est donné des constructions sur terrain public par la Municipalité, qui démontre d'ailleurs que, sans avoir fait de comparaison, je pense qu'il est probable que la Ville de Lausanne et ses différents projets la placent dans la catégorie d'un des plus gros responsables de construction de logements de Suisse romande, si ce n'est de Suisse, mais enfin, ça, c'est dit au passage. En revanche, sur l'activité privée, c'est un peu plus difficile à cerner. On entend une petite plainte qui monte sur les normes, il faudrait s'inquiéter des normes de bruit, des normes patrimoniales et d'autres qui freineraient l'activité privée, et puis en même temps le promeneur lausannois, suivez mon regard, le promeneur lausannois a l'impression de voir quand même pas mal de gabarits, un certain nombre de grues et passablement de camions de chantier lorsqu'il se promène.

Alors j'aimerais l'appréciation si possible de la Municipalité sur comment se porte l'activité de construction privée à Lausanne. Les contraintes qui pèsent sur elle sont bien nommées : il y a la raréfaction des terrains libres, il y a la difficulté effectivement avec le renchérissement des prix notamment. Enfin, j'aimerais avoir une appréciation sur l'activité de construction privée, parce qu'elle est aussi évidemment importante.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Tout d'abord, mes remerciements à l'interpellateur, M. Benoît Gaillard, qui, avec son interpellation, a en quelque sorte anticipé sur l'avenir, puisqu'il a dû lui-même, entre-temps, l'annonce de l'augmentation des taux directeurs a été actée. Les réponses de la Municipalité me semblent tout aussi adéquates par rapport aux questions posées.

Néanmoins, il me semble tout de même que le texte de l'interpellation de M. Gaillard évite soigneusement le sujet qui fâche. Et le sujet qui fâche, ce sont les obligations et la politique que va mener la Municipalité en lien avec l'augmentation des frais accessoires et l'augmentation des loyers, qui pourraient suivre cette information quant à l'augmentation des taux directeurs. Alors, laissez-moi, monsieur Gaillard, poser directement la question à la Municipalité, vu que vous ne le faites pas dans votre interpellation. Qu'entend appliquer la Municipalité en termes de politique d'information et, surtout, en termes de politique de répercutement de la hausse des taux directeurs sur les loyers qu'elle pratique étant elle-même propriétaire et gérante dans certains cas ?

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Merci beaucoup à l'interpellateur pour son interpellation sur un sujet qui nous préoccupe évidemment naturellement, qui est la baisse du pouvoir d'achat et l'inflation.

Je ne peux pas m'empêcher, monsieur Gaillard, mais je suis sûre que vous vous y attendez, de constater que dans l'introduction de votre interpellation, vous mentionnez les tarifs de l'électricité, qui font également peser des frais plus importants sur le budget des ménages. Et je ne manquerai pas de rappeler, avant que mon collègue M. Moscheni ne le fasse aussi, le PLR et l'UDC avaient, à plusieurs reprises, proposé de geler les taxes sur l'électricité, notamment pour soulager les ménages.

Cette petite parenthèse étant faite, j'ai moi aussi quelques questions complémentaires sur la réponse 2 de la Municipalité, puisque je constate que l'Office communal du logement, dans les cas de hausse de loyers injustifiés, oriente les locataires auprès de l'ASLOCA. Alors j'aimerais déjà savoir sur quelle base l'Office communal du logement et avec quel encadrement juridique, j'ai envie de dire, l'Office communal du logement peut-elle estimer que les hausses de loyers sont effectivement injustifiées ? J'aimerais aussi savoir si, à l'inverse, un propriétaire, notamment un petit propriétaire, qui pourrait avoir l'idée de contacter un service de l'administration communale pour savoir comment faire valoir son droit à obtenir le meilleur rendement possible, parce que c'est un droit prévu par le droit du bail à l'heure actuelle, j'aimerais savoir auprès de quelle entité, auprès de quelle faitière la Ville l'orienterait-elle cas échéant.

Et finalement, puisque, me semble-t-il, nous n'avons pas encore beaucoup parlé des locataires de la Ville elle-même, je souhaiterais simplement savoir si les locataires d'immeubles gérés par le Service des gérances de la Ville de Lausanne sont susceptibles de se voir notifier des hausses de loyer, cas échéant si la Ville les orienterait vers l'ASLOCA ou autre organisation capable de défendre leurs droits dans le cas où ils demanderaient une baisse.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Alors peut-être pour les premières questions en termes d'information aux locataires, puisqu'il y a un faisceau de questions à ce niveau-là, peut-être d'aller sur le terrain d'un principe qu'on dit souvent en anglais, qui est celui de *l'empowerment*, ou renforcer la capacité de chacun et chacune d'agir pour son propre compte. C'est aussi sur ce principe qu'on agit, soit pour les locataires, soit pour les propriétaires, pour faire le lien aussi avec la question de Mme Maillard sur ce sujet-là. Nous sommes aussi en application du principe d'égalité de traitement envers l'ensemble de nos administrés.

Pour être plus précis sur le document, qui fait aussi l'objet d'autres postulats et interpellations, nous avons effectivement maintenant sur la table la première mouture, on va dire, de quelque chose qui ressemble à ce qui a déjà été fait et qui permettra effectivement aux locataires d'être mieux armés pour lutter contre ceux qui devront lutter. C'est aussi un des principes que de s'occuper, et ça c'est la Constitution fédérale qui nous le dit, des populations et des êtres les plus faibles pour qu'on puisse remplir et honorer ce qui doit être honoré en termes de démocratie.

Par rapport à la question sur les augmentations de loyer, nous l'avons fait jusqu'à maintenant pour les locataires qui sont directement sur des propriétés de la Ville de Lausanne. Et là, je me permettrais vraiment de faire la différence, parce que vous l'avez nommé vous-même. Du côté du Service des gérances, on gère les liens avec les locataires qui sont sur des propriétés de Ville, et puis on gère aussi les locataires qui sont en lien notamment avec la SILL ou la CPCL. La politique des loyers qui est menée par ces institutions, c'est la politique des loyers qui est menée par ces institutions, et ce n'est pas la politique de la Ville de Lausanne directement. Nous sommes un « médiateur » avec ce mandat de gérance. Mais la politique des loyers encore une fois est menée à la fois par la CPCL et par la SILL.

Pour ce qui est de nos locataires, je crois que nous avons montré aussi cette fin d'année passée que nous avons communiqué en direct de manière transparente en montrant les droits de chacun et de chacune. C'est la politique de la Ville de Lausanne sur son propre bassin et patrimoine de bâtiments.

Il y avait aussi la question, mais je crois que j'ai répondu aussi à Mme Maillard, sur le principe d'égalité de traitement avec les propriétaires. Nous répondons, mais c'est vrai qu'on n'a pas souvent, on va dire, de propriétaires qui nous appellent en direct au service des gérances. Par contre, il est vrai qu'il y a notamment par le biais du partage des mêmes instruments qu'on a

aujourd'hui avec la digitalisation, on a des collaborations et des discussions assez serrées avec d'autres gros acteurs de gérance sur la place et d'autres propriétaires, où nous partageons évidemment les mêmes soucis et nous essayons aussi en croisant nos systèmes de valeurs qui, souvent, se ressemblent, mais des fois pas. Nous essayons aussi de trouver des solutions qui puissent satisfaire à toutes et à tous. Pour la dernière question de M. Gaillard sur l'appréciation de la construction privée, là je me permettrai de laisser la parole à notre syndic.

M. Grégoire Junod, syndic : – Pour répondre à la question de M. Benoît Gaillard, c'est difficile de vous donner une réponse définitive à ce stade, parce qu'on ne constate pas dans les permis de construire de net ralentissement. On a sans doute un peu moins de permis aujourd'hui importants qu'il y a quatre ou cinq ans, mais c'est plutôt lié à la question de la raréfaction des terrains.

Par contre, toutes les indications que nous avons des contacts qu'on peut avoir avec les milieux immobiliers, soit via la Commission immobilière ou via le Service d'urbanisme, montrent qu'on s'apprête, on va vers un ralentissement. De ce point de vue-là, on retrouve des schémas qu'on a déjà connus dans l'histoire, qui sont ma foi toujours les mêmes. Ça commence par une hausse des taux, qui va générer, parce que c'est bien ça le but, ça n'a d'ailleurs pas été caché par les responsables des banques centrales, notamment de la Banque centrale européenne, il s'agit bien de ralentir l'activité économique, de créer une récession qui mette fin à l'inflation, en tout cas qui limite l'inflation et qui, de facto, crée aussi une crise économique, du chômage, une situation plus favorable aussi pour les employeurs sur le marché du travail, et avec corollaire aussi une augmentation des taux sur le marché hypothécaire. Bon, ça, c'est un mécanisme connu, c'est un mécanisme à fois assez pervers et assez cynique, qui fait qu'effectivement, aujourd'hui, les politiques monétaires qui sont conduites et la politique des hausses des taux, c'est la préparation d'un atterrissage.

On espère qu'il sera évidemment en douceur, mais qui peut aussi être assez brutal pour l'économie suisse, avec des répercussions pour Lausanne, comme pour l'ensemble des Villes. Si on en reste spécifiquement au marché de la construction, la hausse des taux a là aujourd'hui un effet évident, c'est un ralentissement des planifications de logements. Et comme le domaine du logement est un domaine où il y a des effets retards énormes, il y a un temps de développement des projets, il y a un temps de construction des projets, ce qui n'est pas planifié aujourd'hui crée la pénurie dans quatre ou cinq ans, ou dans cinq à sept ans. De ce point de vue-là, on va probablement s'acheminer vers des effets retards, il y a une série de projets nouveaux, probablement de projets de rénovation aussi, qui risquent d'être reportés par l'augmentation des taux, notamment de projets de propriétaires qui ont acquis leur terrain cher, dans un marché avec des taux extrêmement bas où les prix de l'immobilier ont atteint des sommets extrêmement importants. Voilà ce que je peux vous dire.

Donc je pense qu'on va aller vers ça, mais, aujourd'hui, si on s'en tient à l'activité des permis de construire, on ne constate pas encore à ce stade de ralentissement pour ce qui est des nouveaux projets immobiliers. Mais on a une perception très faible en termes de planification. Je pense que c'est utile de le dire en termes d'autorité publique aujourd'hui, on voit les permis arriver, mais on n'a évidemment pas une perception claire, complète de ce qui se prépare et se planifie sur la ville.

M. Henri Klunge (PLR) : – Juste pour faire plaisir à M. Gaillard, je me posais la question : la CGN, locataire ou propriétaire ?

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors, revenons sur le sujet, peut-être. Madame Litzistrof, je vous remercie pour vos réponses. Vous avez commenté la partie concernant la gérance, et là je me permets un vœu, je ne vais pas déposer de résolution à ce propos, mais il se trouve qu'il arrive, je dirais pas fréquemment, mais il arrive de temps à autre que nous, conseillers communaux, ou nous, conseillères communales, soyons interpellés par des personnes qui confondent parfois la CPCL et la Ville de Lausanne ou la SILL et la Ville de Lausanne et qui, constatant une demande de hausse de loyer, considèrent que c'est un acte de la Ville. Et je pense que là, on est typiquement dans quelque chose qui représente un risque réputationnel pour la Ville de Lausanne. Ce n'est pas directement de votre faute, mais des actes ou des politiques d'autrui ont un impact négatif sur votre image. Et en ce sens, je ne pourrais qu'émettre le vœu que la Municipalité prenne avec cœur son rôle de médiation entre la politique immobilière ou la politique de loyers que peuvent mener des instituts comme la CPCL ou la SILL et les intérêts des locataires lausannois et qu'elle prenne à cœur ce rôle de médiation. Voilà ce vœu que j'aimerais exprimer ici.

Et puis revenons aux questions que j'ai posées tout à l'heure. Je vous remercie pour la réponse concernant l'information locataires, mais vous avez oublié ma deuxième question, qui était en substance la même que celle qu'a formulée également Mme Maillard. Donc je suppose que je suis en droit de vous la poser. Qu'en est-il de la politique que va appliquer la Ville vis-à-vis des répercussions éventuelles du taux directeur sur les loyers des locataires qu'elle gère, qu'elle dirige directement parce qu'ils habitent dans des propriétés de la Ville ? Et puis là, est-ce que vous avez déjà fait une évaluation de la situation ? Combien, est quel pourcentage de loyers qui ont été conclus avec un taux inférieur au taux actuel et qui pourraient donc être montés. Quelle est l'estimation de la situation que vous faites, donc combien de pourcent des cas allez-vous procéder à une hausse quand vous en avez le droit selon le droit du bail ?

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'aimerais revenir sur le cours de macroéconomie que nous a donné le syndic, qui nous indiquait que, finalement, lutter contre l'inflation, c'est créer des crises. Enfin, j'aimerais quand même dire que la Banque Nationale a comme tâche en Suisse d'assurer la stabilité des prix et que l'inflation en tant que telle, celle que nous connaissons, celle qui a été provoquée aussi par des injections de monnaie publique complètement phénoménales ces dix dernières années est une crise en elle-même. Donc on voit là la longue conversion du syndic Junod en acteur de l'immobilier, qui voit ça sur une perspective de développement immobilier.

En effet, l'augmentation des taux n'est pas une bonne nouvelle quand on cherche à acquérir des biens immobiliers, mais ce n'est certainement pas la création d'une crise comme il a été dit. La crise que nous connaissons, c'est naturellement une crise de l'inflation, avec la destruction de l'épargne, la perte du pouvoir d'achat que nous connaissons maintenant. Donc je voulais juste remettre ça en perspective.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets d'intervenir sur le même sujet, sur ce cours de macroéconomie que M. le syndic nous a donné. Décidément, on n'est pas allé dans la même école d'économie, monsieur le syndic. Je ne sais pas où vous avez appris ça, mais c'est assez, je dirais, plutôt un dogme politique, plutôt qu'un cours d'économie que vous avez donné. Donc effectivement l'inflation c'est le pire ennemi du pouvoir d'achat. Alors peut-être que pour vous ça ne vous touche pas, mais je pense que pour les Lausannoises et les Lausannois, le pouvoir d'achat, comme pour 69% des Suisses, est un point crucial.

Et puis ce qui est très intéressant dans votre dialectique et dans la manière dont vous parlez, c'est que vous mettez toujours dans une logique de croissance. Vous nous avez dit, texto, « ce qu'on ne construit pas aujourd'hui, c'est ce qui va manquer dans trois à quatre ans ». Donc c'est clair que vous avez une approche de la Ville de Lausanne vers une croissance infinie. Il semble que dans vos milieux et dans la perception de la gauche, la croissance infinie n'existe pas et que ce monde est limité. Je suis un peu étonné de la manière dont vous voyez votre action. Est-ce que l'immobilier échapperait à ce monde réel dans lequel on vit et qui semble-t-il est dans une situation assez compliquée ? Donc est-ce que vous voyez une croissance infinie de la Ville de Lausanne, alors que le monde est par définition fini, comme c'est tout à fait clair ? Après on a une autre approche de comment on doit gérer l'activité humaine dans le cadre d'un monde fini, mais j'ai l'impression que pour vous, l'immobilier échappe un petit peu à cette logique de vivre de façon sans trop investir et sans trop produire ou consommer, de frugalité.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Mes excuses à M. Dupuis. Effectivement, peut-être je n'ai pas été assez claire, nous sommes en train de faire le travail sur les baux qui sont en lien avec les propriétés Ville pour évaluer les impacts. A l'heure actuelle, je n'ai pas les chiffres, et même si je les avais, je les présenterais d'abord à la Municipalité, si vous me permettez. Mais il est clair que ce qu'on observe, c'est qu'il y a quand même pas mal d'hétérogénéité aussi dans les situations, vous vous en doutez bien. C'est le travail qu'on est en train de faire aujourd'hui.

Et puis, pour la première remarque que vous avez évoquée, je vous remercie d'avoir bien fait la différence entre le moment où on est propriétaire ou « que gérance ». Mais j'enregistre, même si, d'un point de vue formel, ce n'est pas comme ça qu'on procède, mais j'enregistre très volontiers votre vœu, avec justement une marge de manœuvre sur ces mandats de gérance qui est plus ou moins grande. Mais, encore une fois, j'enregistre très volontiers votre vœu.

Peut-être je ferai juste une boutade pour M. Moscheni. Je me permettrai, même si je pense que c'est le syndic dira un mot, je me permettrai de reprendre de saisir la balle au bond et de reprendre

une phrase qu'il a mentionnée en disant que la croissance n'est pas infinie. La prochaine fois qu'on a une discussion qui est sur les ressources à disposition, je me permettrai de reprendre votre phrase qui est pleine de sens globalement dans tous les sujets qu'on peut aborder ici en termes de durabilité.

M. Grégoire Junod, syndic : – On s'éloigne un petit peu du sujet, mais puisque c'est moi qui suis un peu provoqué, je vais vous répondre quand même sur cette question économique.

Alors vous avez raison, je vous donne raison sur un point, c'est qu'effectivement la situation actuelle est bien une situation de crise, ça, c'est juste. Moi je me suis permis de reprendre les propos de Mme Lagarde, monsieur Moscheni qui, je pense, a probablement une meilleure formation économique à la fois que vous et que moi, même si on n'a pas eu la même. On peut espérer que la présidente de la Banque centrale européenne a des qualifications qui sont supérieures aux nôtres, ce dont je ne doute pas, et qui a dit textuellement dans la presse et dans les médias que la hausse des taux allait créer une récession. C'est, ma foi, vers ça qu'on s'achemine. On la voit d'ailleurs pointée en Allemagne et donc c'est toute la perversité du système en ayant des objectifs des banques nationales qui ne sont fondés que sur la question de l'inflation et pas sur la question du plein emploi, c'est qu'on crée effectivement des situations qui, potentiellement, risquent de générer une récession, avec le risque même, et c'est le risque que Mme Lagarde évoquait, en tout cas à l'échelle européenne, c'est évidemment moins vrai en Suisse, et tant mieux, parce qu'on est, pour toute une série de raisons, un peu mieux protégés que ne l'est la population européenne, mais avec le risque que malgré cette récession, l'inflation ne se résorbe pas complètement. Et donc on cumule deux crises l'une sur l'autre. A la fois une inflation qui perdure et une récession économique qui crée du chômage et une baisse du pouvoir d'achat.

Maintenant un mot pour revenir sur les questions immobilières. Je pense que c'est utile quand on regarde aussi l'histoire lausannoise et l'histoire des villes en Suisse et des questions de pénurie, de rappeler que la pénurie dans les villes est une constante permanente, en tout cas depuis qu'on a des statistiques depuis les années septante, depuis le sortir de la crise pétrolière, on est en situation de pénurie, de marché du logement tendu de manière constante, évidemment avec quelques variations, mais enfin on a un marché tendu. A une seule exception, c'est effectivement la crise des années nonante, où la récession économique a provoqué un desserrement du marché du logement, mais évidemment en période de crise, avec toute une série de difficultés.

Alors pourquoi est-ce qu'aujourd'hui on doit continuer à construire du logement dans les années qui viennent ? Pour plusieurs raisons. D'une part, parce que la pression migratoire va continuer, notamment sur les villes, et, d'autre part, pour des raisons climatiques, qui sont inscrites aussi dans la Loi sur l'aménagement du territoire, qui postule aujourd'hui que nous devons construire, répondre aux besoins en termes de logements dans les zones aujourd'hui bien desservies en transports publics, en gros dans les agglomérations, pour lutter contre l'étalement urbain. C'est ce qui fait que, sans même avoir une politique proactive visant à vouloir, pour des raisons d'ailleurs qui seraient très discutables, mais vouloir par principe avoir 10 000, 20 000, 30 000 habitants de plus, si on s'en tient simplement aux projections qui sont effectuées par le Canton en termes de besoins démographiques, on a besoin de construire de nouveaux logements.

Si on ne le fait pas, et notamment si la Ville ne mène pas une politique proactive dans le domaine immobilier, on va s'acheminer, parce que c'est comme ça que ça s'est produit aussi dans le passé et que ça se produit dans l'ensemble des régions en Suisse et en Europe sur lesquelles il y a une pression immobilière forte, on va vers une augmentation importante des loyers, vers une augmentation importante du prix des terrains et donc vers des difficultés renforcées aussi en termes de pouvoir d'achat et droit à l'accès au logement. C'est pourquoi on a besoin aujourd'hui de construire, pour répondre à des besoins, mais aussi pour jouer un rôle de régulateur sur le marché du logement, qui nous permettent de continuer à offrir du logement à loyers abordables dans cette ville et, encore une fois, à permettre, je le redis souvent, mais je pense que c'est ça le réel enjeu des années qui viennent devant nous, c'est de permettre à celles et ceux qui aujourd'hui vivent à Lausanne, qu'ils soient salariés avec un ou deux salaires, pour reprendre une expression que vous aimez bien et qui est souvent utilisée par la droite, c'est de ceux qui se lèvent tôt le matin pour aller travailler et se couchent parfois tard, que ces gens-là puissent continuer à vivre en ville, que les retraités qui aujourd'hui y vivent puissent continuer à y vivre et que le fait de déménager ne sera pas systématiquement un facteur d'appauvrissement. C'est ça aujourd'hui l'enjeu, c'est qu'on puisse conserver en ville une population mixte, diversifiée en termes de revenus, d'origine, comme nous

l'avons aujourd'hui en Ville de Lausanne, et qu'on évite de transformer cette ville en un ghetto qui soit réservé uniquement aux riches, parce que c'est un mouvement naturel du marché immobilier si on le laisse agir pour lui-même. C'est pourquoi on a besoin d'une politique active dans toute une série de domaines : contrôle des loyers après travaux, application de la L3PL, mais aussi en termes de construction et de développement de logements à loyer abordable.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Aude Billard et crts : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Samuel de Vargas et crts : « Impôt minimal décidé sous l'égide de l'OCDE : effets à Lausanne »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses à cette interpellation qui, pour une fois, intervient avant la date de la votation, ce qui devrait peut-être satisfaire nos collègues de droite qui se plaignent lorsque nous évoquons un sujet qui dépasse de prime abord les compétences de ce Conseil.

Cependant, il m'a semblé tout de même pertinent d'interpeller la Municipalité au sujet de cette votation, parce que les effets que pourrait provoquer l'acceptation de cet objet pourraient se faire ressentir à Lausanne. Et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que, dans le projet tel qu'il est présenté, eh bien, la part dévolue aux communes est inexistante. Tout du moins, il est question de discuter avec les communes par rapport à une part qui pourrait leur revenir. Et en cela, on peut tout de même quand même souligner que la Ville a pu porter cette crainte, ou en tout cas cette volonté d'être part aux discussions dans le cadre de l'accord signé entre les faitières des communes vaudoises, notamment l'Union des communes vaudoises ainsi que l'Association des communes vaudoises.

On peut en tout cas se réjouir que ce sujet soit source de discussion, parce qu'il a besoin de l'être. Et pourquoi est-ce que ce sujet est important ? C'est parce que les grandes villes telles que Lausanne comptent un nombre important d'entreprises de ce genre, qui seront soumises à cet impôt et ces villes-là offrent des prestations qui ont un coût. Il pourrait aussi être pertinent que les communes perçoivent un montant sur l'impôt qui sera prélevé. Donc je ne peux qu'encourager la Ville à continuer dans cette voie pour réclamer un dû, parce que c'est bien un dû dont il est question.

Les prestations qui sont offertes, les infrastructures, que ce soient les transports publics, mais aussi toutes les autres infrastructures à disposition. On peut citer la Gare, même si elle est peut-être moins directement en mains de la Ville, mais ce sont toutes ces choses-là. Ce sont aussi les questions sécuritaires, qui peuvent être importantes pour ces entreprises. C'est tout un climat qui est mis à disposition de ces entreprises et qui leur permet de faire des revenus importants. A partir de ce moment-là, on pourrait tout de même s'attendre à ce que la Ville ait sa part du gâteau. Voilà, je pense que c'est ce qu'il en est.

Il me semble aussi que M. Kanthia a déposé une interpellation à ce sujet, qui me semble complémentaire. On pourra aussi peut-être en discuter ultérieurement. Je réitère mes remerciements pour les réponses.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Oui, pour répondre à M. De Vargas. Alors oui, il y a une interpellation qui a été aussi déposée du côté du PLR pour traiter ce sujet. Une interpellation qui a été déposée le 15 mai, pour laquelle on attend une réponse. Je voulais savoir, vu qu'on traite aujourd'hui l'interpellation qui touche un sujet de votation fédérale le 18 juin dans deux semaines, si on peut aussi espérer avoir des réponses à l'interpellation aujourd'hui ? C'est une question.

La présidente : – Excusez-moi, mais elle n'est pas à l'ordre du jour, donc on ne peut pas la traiter aujourd'hui. Je suis désolée. Mais Mme Germond vous donnera peut-être plus de détails.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Pour répondre à la question qui vient d'être posée. En effet, nous avons reçu, le 16 mai, cette interpellation, elle est à l'ordre du jour de la Municipalité de demain. L'administration a rédigé rapidement le document, mais il doit être validé par le collège.

Par contre, une des parties a été abordée tout à l'heure dans le débat sur les comptes, donc on vous donnera toutes les adaptations de taux. Vous posiez une des questions par rapport aux différents taux qui touchent les personnes morales. Donc on vous donnera tout le détail de ces taux. Vous demandiez aussi le nombre de personnes morales sur la Commune. Ce sont des éléments factuels. Je peux évidemment aussi vous les donner. En 2016, on avait 8 877 personnes morales inscrites selon le registre tenu par l'ACI. Et en 2022, on en a 11 681. Donc on a quand même une grosse augmentation du nombre de personnes morales inscrites.

Après on sait que en termes de fiscalité sur les personnes morales, une petite partie des entreprises payent une grande part du gâteau des recettes fiscales globales. C'est-à-dire que certains nombres d'activités économiques créent de l'emploi, mais ne génèrent pas en tant que tel des bénéficiaires qui sont imposables. Voilà dans les éléments factuels de votre interpellation que je peux donner. Pour le reste, il faut encore que la Municipalité la valide.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Donc, si je comprends bien, ce sera validé demain à la Municipalité, on aura une réponse écrite avant la votation, et elle sera traitée après, dans l'ordre du jour du Conseil ?

La présidente : – Assurément à la rentrée, après les vacances d'été.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Merci, madame la municipale pour votre réponse intermédiaire. Donc on traitera du coup par la suite. Maintenant sur la réponse qui a été donnée à l'interpellation de M. De Vargas, j'ai juste un commentaire par rapport à la question. Je crois que c'est dans la question 1. A propos des entreprises, la répartition, en fait, des revenus ne se fait pas uniquement, je crois, ça c'est une chose à vérifier, mais pour les entreprises qui font un chiffre d'affaires excédant 750 millions d'euros dans le Canton, et c'est une question que je pose, est-ce que c'est les sociétés qui tombent sous l'étendue de l'OIMin ou en fait c'est juste les entreprises qui excèdent 750 millions d'euros ? Dans la réponse qui a été donnée, j'ai l'impression que ce n'est que les sociétés qui excèdent 750 millions de chiffre d'affaires d'euros dans le Canton qui tomberaient après dans la répartition qui se ferait. Mais voilà, ça c'est juste une question, un élément de question que je pose par rapport à la réponse qui a été donnée à l'interpellation.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Si j'ai bien compris la question de M. Kanthia, la somme qui est redistribuée à hauteur de 3/4, 75 % pour les Cantons, 25 % par la Confédération, est bien l'impôt supplémentaire généré par les multinationales dont le chiffre d'affaires excède 750 millions et c'est cette tranche-là qui est redistribuée de cette façon-là. C'était votre question ?

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Selon ma compréhension, c'est l'impôt complémentaire qui est perçu sur les tranches des sociétés qui tombent dans l'étendue du champ parce qu'en gros, l'imposition minimale, c'est pour les sociétés, les groupes ; c'est analysé en tant que groupe. Et si, par exemple, une société, par exemple, une société mère en Angleterre, le groupe dans son ensemble avec les sociétés filiales dans le monde, en groupe, le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros, ce groupe-là tombe dans l'étendue de l'imposition minimale, qui fait qu'une société filiale dans le Canton de Vaud, par exemple, si je prends une société qui est basée à Lausanne, mais ne fait pas forcément 750 millions d'euros, mais c'est juste parce qu'elle fait partie d'un groupe, elle tombe dans l'étendue d'imposition. En fait, il y a cette imposition complémentaire qui viendrait être ponctionnée sur la société qui est à Lausanne, par exemple. Donc si on ne le fait pas, cet impôt complémentaire pourra être imposé au niveau de la société mère qui serait en Angleterre, dans l'exemple que j'ai donné.

Donc par rapport aux réponses qui ont été données, ce n'est pas la société qui excède 750 millions d'euros en Suisse, mais c'est les sociétés qui tombent dans l'étendue d'imposition. Voilà, c'est juste un élément que je voulais donner.

Maintenant, je partage ce que M. De Vargas a avancé par rapport à la Ville de Lausanne, vu qu'on défend les intérêts des Lausannoises et Lausannois, il est important pour notre Ville de faire notre maximum dans les interactions qu'il y aurait avec le Canton. C'est le Canton qui sera chargé de prélever cette imposition complémentaire. Et donc, ce sera aussi la liberté donnée au Canton, après d'utiliser ce revenu complémentaire qui sera redistribué au Canton. Donc il va de l'importance des Lausannoises et Lausannois qu'on défende nos intérêts de cette répartition des revenus qui sera faite. Je partage ce que M. De Vargas a aussi avancé à ce niveau-là.

(insérer délibéré)

Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Cette initiative a été déposée en avril 2021 et elle porte sur la création d'une commission permanente des communs et de l'énergie. Peut-être pour ceux qui ne connaissent pas bien la définition des communs, les biens communs, ou tout simplement communs sont des ressources gérées collectivement par une communauté, celle-ci établissant des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser ces ressources. Des exemples de communs, c'est l'air, l'eau, le sol, et ainsi de suite.

Aujourd'hui, mesdames et messieurs, la thématique de l'énergie et des communs de l'environnement, c'est un terme un peu plus simple, est devenue centrale dans les discussions politiques, mais c'est un sujet compliqué. C'est vrai que quand on parle d'énergie, il faut comprendre qu'est-ce que c'est un kilowatt, qu'est-ce que c'est un kilowattheure, peut-être avoir, dans le cadre de Lausanne, une conception de combien d'énergie est consommée à Lausanne, en type d'électricité, combien d'électricité, combien de gaz, combien de pétrole, combien de mazout, quel est l'avantage de l'éolien sur le soleil ou inversement. Donc ce sont des thématiques qui demandent une certaine spécialisation, une certaine compétence technique pour traiter toutes ces thématiques, qui sont liées entre autres au Plan climat, qui est une initiative importante dans le cadre de la législature, ou de plusieurs législatures à venir dans le cadre de la Ville de Lausanne.

C'est vrai que, ce qui serait intéressant, c'est de ne pas faire ça dans le cadre de commissions ad hoc, mais vraiment dans le cadre d'une commission qui soit instituée dans la durée. Donc les avantages d'avoir une telle commission permanente, c'est donc la structuration de la compétence des commissaires autour des thématiques énergétiques et de l'environnement. C'est aussi une capacité de suivre ces thématiques dans la durée, donc l'action de la Municipalité. C'est aussi la possibilité d'avoir une force de proposition vers la Municipalité, non pas simplement être, nous, la caisse enregistreuse de ce que veut la Municipalité, mais aussi pouvoir développer peut-être un travail main dans la main dans le cadre de ces thématiques. Et puis, c'est aussi politiquement un message très fort, comme quoi la Ville de Lausanne, pour sa population, développe donc une stratégie dans le long terme autour de l'environnement et de l'énergie.

D'ailleurs au niveau du Canton, le Canton ne s'y est pas trompé, une telle commission existe, dont le périmètre ou la définition est la suivante : le périmètre d'examen de la commission comprend tout ce qui a trait à la qualité de l'air et de l'eau, des sols, à la gestion des déchets, à la transition énergétique, etc. C'est-à-dire tout ce qui est en rapport avec l'environnement et à l'énergie sous toutes leurs formes.

Peut-être dernier point, lors de la discussion en commission, il y a eu pas mal de débats autour du terme « commun ». Donc moi, je n'en fais pas un dogme. Si le terme ne convient pas et on le remplace par le mot « environnement », ça me va tout à fait. L'idée est vraiment de pouvoir créer une structure, une commission qui puisse agir dans la durée, avec une montée en compétence autour de ces deux thématiques. Pour tous ces points, je vous invite à renvoyer ce projet de changement de règlement à la Municipalité.

M. Grégoire Junod, syndic : – Très brièvement pour vous dire que c'est évidemment une affaire du Conseil communal, mais la Municipalité est plutôt défavorable à la mise en place de cette commission.

Nous avons appelé de nos vœux la mise en place par ce Conseil de commissions permanentes. Ça n'a pas été souhaité dans le cadre du nouveau règlement, vous avez privilégié des solutions de commissions thématiques. C'est le système d'organisation qui a été décidé par le Conseil. Cela fonctionne aussi bien comme ça.

Je pense que là on est sur une proposition sectorielle et que, très honnêtement, si vous voulez créer une commission permanente qui couvre des domaines dont le champ n'est pas très bien défini, parce que les communs c'est une définition qui peut quand même être interprétée, ça mériterait d'avoir une réflexion globale sur les conditions permanentes. Je pense qu'on n'est pas ici sur le bon outil, de notre point de vue, pour appréhender la question ou pas plus générale du traitement des objets par le Conseil communal, qui ne peut pas se limiter aux seules questions, encore une fois, de l'énergie, de l'environnement et des communs.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Juste pour vous donner rapidement la position de notre groupe. Notre groupe, pour être succinct, a la même position qu'on avait tenue lors de la discussion du projet de règlement, qui voulait instaurer des commissions permanentes. En fait, le problème pour le groupe Ensemble à Gauche, c'est que la multiplication de commissions permanentes crée des spécialistes au sein de ce Conseil, ce qui est souhaitable du point de vue de la Municipalité, parce que cela accélère les procédures, mais ce qui n'est pas désirable du point de vue démocratique et du point de vue de la généralisation du savoir au sein de cet hémicycle.

Il n'est pas forcément souhaitable qu'on n'ait que quelques spécialistes de l'énergie dans ce Conseil ou que quelques spécialistes du droit et de l'égalité entre genres, par exemple. Du point de vue du groupe Ensemble à la Gauche, il y a une porosité entre les sujets et toutes les conseillères et tous les conseillers ont le droit de se former dans chacun de ces sujets. C'était la raison pour laquelle nous étions opposés à cette idée d'augmenter le nombre de commissions permanentes.

En plus, spécifiquement par rapport à la proposition de M. Moscheni, tout d'abord, juste une précision, je suis tout à fait d'accord et je constate en lisant le rapport de commission que ça a été amplement décidé, une décision qui a pris le Conseil communal à une époque peut-être défectueuse, même quelques années après. Il n'y a en soi pas de problème de fond à cela. Ce qui me dérange plutôt dans la proposition de M. Moscheni, c'est plutôt sur le sujet des communs, c'était évoqué par M. le syndic. Autant l'énergie est un thème précis sur lequel on peut envisager d'avoir une commission thématique, autant les communs est un terme plutôt utilisé en philosophie politique, qui

s'applique difficilement à des débats et des affaires communales, puisqu'on rentre dans un domaine un peu transversal, où il y a déjà des chasses gardées et des directions administratives qui sont en charge, on peut penser à l'eau, on peut penser aussi à l'air, qui est un domaine très clair de compétence entre le Canton et la Confédération, et créer une commission des communs au niveau communal fait pour moi peu sens du point de vue de la répartition des compétences.

Pour la petite pique, c'est quand même intéressant qu'on ait ici peut-être un des plus grands apôtres du libéralisme dans ce Conseil qui vient nous proposer aujourd'hui de créer une commission sur les communs. C'est un tout petit peu étonnant. Je serais curieux de connaître les raisons de M. Moscheni, mais peut-être plutôt en aparté, en dehors de cet hémicycle.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je crois que notre collègue Moscheni, dans certains de ses dépôts, a le sens politique pour essayer de parler à une partie de la gauche, en particulier à notre groupe. C'est vrai qu'en lisant le titre, une partie du développement, on peut potentiellement être assez sensible. Ça a été dit par notre collègue Dupuis juste avant. Evidemment, les communs en tant qu'écologistes, en tant qu'altermondialistes, ça nous parle. Ça rappelle un certain nombre de lectures ou autres.

Il y a deux éléments qui, de mon point de vue en tout cas, nous ont fait refuser en commission, puis font un retour assez critique de la part de notre groupe, c'est évidemment l'aspect mentionné par le syndic, donc l'aspect plutôt formel. Pourquoi celle-là, pourquoi à ce moment-là ? A priori on n'a pas eu une majorité lors de la commission qui a traité de la révision du règlement pour aller dans la direction de créer de nouvelles commissions permanentes.

D'ailleurs, je souligne aussi que c'est aussi possible de s'organiser, de parler à son président de groupe pour, par exemple, simplement nommer en général les mêmes personnes sur les sujets qui, selon lui, relèvent des communs et de l'énergie, ou la même personne dans le cas du groupe UDC, où vous auriez toujours la même personne qui interviendrait dans les commissions qui vous semblent relever de cette potentielle nouvelle commission que vous voulez relever. Du point de vue organisationnel, ça me semble relativement facile. Ça a été fait dans le cadre du Plan climat, par exemple, où on avait quasiment que les mêmes personnes qui ont siégé tout du long pour éviter de refaire le débat à chaque fois. Donc voilà, au niveau de notre groupe, je pense qu'on aura une majorité assez claire qui refusera cette prise en considération, principalement pour cette raison-là.

Le Conseil, par 26 oui, 41 non et 4 abstentions, décide de refuser la prise en considération de ce projet de règlement.

(insérer doc)

Réponse au postulat de Mme Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner

Rapport-préavis N° 2021/21 du 22 avril 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – La question de Mme Thérèse de Meuron était extrêmement intéressante, qui demandait un peu un inventaire des tâches de la Ville. La réponse est un peu décevante, dans le sens où on nous répond peut-être avec un brin de condescendance qu'un tel inventaire n'est de toute façon pas possible, tellement la Ville envisage de faire des choses et de nouvelles tâches. Il y a une petite énumération de quelques compétences constitutionnelles des communes dans le Canton de Vaud, mais on s'arrête là. Après on nous dit que de toute façon c'est évolutif et puis que, de toute façon, les nouveaux problèmes appelant de nouvelles réponses, eh

bien la Ville n'hésitera pas à s'en saisir et nous à le subir. C'est donc ici l'occasion de rappeler quand même que ce n'est pas une réponse satisfaisante.

Enfin, on peut accepter de toute façon la réponse au postulat, mais que la Ville est quand même tenue par un principe de légalité, qui est le principe de l'Etat de droit selon lequel tout ce qu'elle fait doit être fondé sur une base légale, même quand c'est de l'administration de prestations, même quand c'est de l'administration de dons, il faut une base légale. L'exigence est peut-être moins forte, mais elle est néanmoins présente, et on aimerait bien que cette exigence d'une base légale et ce fait qu'avant de se saisir d'un objet, il faut encore qu'il y ait eu un moment où la compétence ait été donnée à la Ville, eh bien que cette exigence reste dans la tête des conseillers municipaux lorsqu'ils envisagent de dépenser le produit des impôts.

Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) : – S'il est vrai que les questions soulevées dans le postulat de notre ancienne collègue Thérèse de Meuron semblent frappées au coin du bon sens, il est également vrai qu'un tel inventaire reste difficile à établir du fait que nombre de ces missions sont conjointes entre Canton de Vaud et Ville de Lausanne.

Un certain intérêt du postulat demeure néanmoins dans la mesure où il permet d'explicitier au Conseil et aux citoyennes et citoyens, comme l'a fait dans sa réponse la Municipalité, d'explicitier la multiplicité des domaines dans lesquels les compétences se chevauchent, d'indiquer les domaines pour lesquels une délégation des compétences est donnée par les cantons à certains services de la Ville, moyenne finances, bien sûr, et puis ceux pour lesquels un choix politique prédomine. Un seul exemple parmi d'autres, la visibilité sportive et culturelle de notre Ville, reconnue au plan international avec des répercussions positives, non seulement en termes d'images et de qualité de vie, mais également en termes de bénéfices économiques, notamment pour les commerces, la restauration et l'hôtellerie. Si vous pensez à une dizaine ou une quinzaine d'années en arrière, la visibilité de Lausanne n'était pas aussi remarquable qu'elle est maintenant.

Nous apprécions tout particulièrement les démarches entreprises pour obtenir de meilleures indemnités du Canton pour certaines tâches, puisqu'il y a ces chevauchements et que la Ville de Lausanne s'occupe d'un certain nombre de procédures et d'actions publiques, notamment en vue d'une meilleure péréquation et d'une répartition de la facture sociale plus équitable. Autrement dit, Lausanne assume son rôle de ville-centre et l'affiche clairement dans ce rapport-préavis, que le groupe socialiste va soutenir. Nous vous invitons à en faire de même.

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – Ce rapport-préavis répond à une demande d'inventaire des missions que la Ville doit, exigence légale, ou décide, décision politique, d'exécuter. Si cela peut paraître bien légitime de connaître le fondement des politiques publiques de la Ville, sur quelle base légale, politique ou coutumière elle s'applique, cela est extrêmement complexe, non seulement à établir, mais surtout à maintenir. Je ne vais pas paraphraser le rapport-préavis, qui relève en outre l'enchevêtrement complexe des politiques publiques cantonales et communales.

Si cela peut paraître légitime de demander à la Municipalité de justifier les motivations qui l'ont conduite à réaliser telle ou telle activité, avec un financement qui lui est propre ou indemnisé par d'autres instances, cela relève justement du mandat donné à notre Municipalité dans l'exécution de ces activités.

Je souhaiterais citer ici la phrase conclusive du rapport de la commission chargée de la prise en considération du postulat. Je cite « plusieurs commissaires précisent encore ne pas adhérer à la ligne économique du postulat en y voyant un risque que le postulat biaise les discussions du Conseil communal et renforce les clivages à partir d'une liste discutable. Mais elles et ils s'accordent à dire que la réponse à ce postulat serait un gage de plus de transparence et, dans ce sens, il est intéressant ».

Depuis son dépôt, depuis début 2017, plusieurs rapports ont été produits notamment le rapport Ecoplan sur les charges des villes-centres en annexe au rapport de commission. Le rapport-préavis a été publié près de quatre ans après. La Municipalité a, on peut le reconnaître, eu la main un peu légère dans sa réponse en se réfugiant derrière la montagne et la complexité de la tâche d'inventaire. A nous, Conseil communal, d'être plus incisifs dans nos travaux de commission, de demander aux municipaux de se positionner, de positionner les préavis et rapports-préavis vis-à-vis des missions que la Ville doit ou décide d'exécuter, et leurs bases légales. A nous d'être plus pertinents dans nos interpellations, d'être plus attentifs dans nos commissions permanentes de

gestion et de finances, dans leur rôle de contrôle de la gestion de la Ville. A nous, conseillères et conseillers communaux, de faire le travail d'analyse, si nous estimons que ces activités ne sont pas suffisamment motivées selon la base légale ou notre idéologie politique. Fort de ces conclusions, le groupe des Vertes et Jeunes Vertes acceptera ce rapport-préavis en réponse au postulat de Meuron et vous recommande d'en faire de même.

La discussion est close.

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – C'est à la majorité de 6 oui, 3 non et 1 abstention que la commission accepte l'unique conclusion du rapport-préavis.

Le Conseil, par 49 oui, 20 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h.